

ACADÉMIE DE BORDEAUX

***CONCOURS DE RECRUTEMENT
DE PROFESSEURS DES ÉCOLES***

***RAPPORT DU JURY
SESSION 2003***

SOMMAIRE

I. Introduction

page 3

- Données quantitatives

II. Rapports du jury

- Français page 11
- Mathématiques page 23
- Entretien préprofessionnel page 26
- Sciences et technologie page 28
- Histoire et géographie page 31
- Anglais page 33
- Basque page 36
- Espagnol page 39
- Portugais page 42
- Musique page 45
- Arts plastiques page 47
- Éducation physique et sportive pages 49

III. Annexe

- Textes de références page 54

I. Introduction

L'arrêté du 29 avril 2002 a significativement modifié le Concours de Recrutement de Professeurs des Ecoles externe, et particulièrement ses épreuves d'admission qui ont été en partie redéfinies et se déroulent désormais entièrement à l'oral. Il a donc semblé important au jury de présenter un rapport complet de la première session où ces modifications sont entrées en vigueur.

Les candidats trouveront ci-après des données chiffrées générales et, pour chaque discipline, les attentes du jury et des conseils de préparation. Je souhaite que ces informations leur permettent de mieux appréhender les compétences attendues, et je leur souhaite bon courage dans leur préparation.

Michel BRAUD
Président du jury

Données quantitatives du concours externe public

EVOLUTION DES RESULTATS SUR LES 5 DERNIERES SESSIONS					
Années	1999	2000	2001	2002	2003
<i>Postes</i>	351	397	440	440	460
<i>Inscrits</i>	2756	2731	2886	3314	4781
<i>Présents</i>	2137	2089	2291	2444	3199
<i>Admissibles</i>	722	758	1010	1061	1077
<i>Admis</i>	351	397	440	440	460
<i>LC</i>	133	239	250	210	149

NOTES EN 2003	
Note globale du premier admis sur liste principale	17,22 / 20
Note globale du dernier admis sur liste principale	12,58 / 20
Note globale du dernier inscrit sur liste complémentaire	11,80 / 20

MOYENNES SUR 20 PAR EPREUVE				
	Candidats présents aux épreuves d'admissibilité	Candidats présents aux épreuves d'admission	Admis	Inscrits sur liste complémentaire
Français	9,81	13,15	13,90	12,56
Mathématiques	10,01	13,56	14,04	13,47
Entretien		11,80	15,04	11,25
Histoire et géographie		11,61	13,06	11,82
Sciences et technologie		12,11	14,40	12,04
Arts plastiques		11,69	14,58	10,84
Musique		12,62	14,67	11,45
Langues		13,42	13,85	13,75
Sports		11,52	13	11,73

Concours externe public session 2003

Profession	Nombre de candidats admis
ELEVE IUFM	245
ETUDIANT	108
PROF. LIBERALE	2
CADRE SECTEUR PRIVE	6
SALARIE SECTEUR TERTIAIRE	10
EMPLOI-JEUNE	6
AIDE EDUCATEUR	9
AGENT TITU / NON TITULAIRES FP	4
SANS EMPLOI	51
CONTRACTUEL/ VAC ENSEIGNEMENT	8
MI-SE	9
AUTRES	2
TOTAL :	460

Age des candidats	Nombre de candidats admis
21 ans	4
22 ans	64
23 ans	91
24 ans	75
25 ans	65
26 ans	40
27 ans	28
28 ans	13
29 ans	11
30 ans	13
31 ans	10
32 ans	6
33 ans	6
34 ans	6
35 ans	3
36 ans	7
37 ans	6
38 ans	4
39 ans	2
40 ans	2
41 ans	1
42 ans	2
43 ans	1
TOTAL :	460

Sexe	Nombre de candidats admis
Féminin	384
Masculin	76
TOTAL :	460

Données quantitatives du concours externe privé (1)

Années	2001	2002	2003
Postes	32	38	40
<i>Inscrits</i>	59	88	200
<i>Présents</i>	41	56	92
<i>Admissibles</i>	32	42	58
<i>Admis</i>	32	38	40
<i>LC</i>	0	0	5

NOTES EN 2003	
Note globale du premier admis sur liste principale	15,16 / 20
Note globale du dernier admis sur liste principale	10,86 / 20
Note globale du dernier inscrit sur liste complémentaire	10,11 / 20

MOYENNES SUR 20 PAR EPREUVE				
	Candidats présents aux épreuves d'admissibilité	Candidats présents aux épreuves d'admission	Admis	Inscrits sur liste complémentaire
Français	10,51	11,59	11,73	11,40
Mathématiques	9,86	11,13	11,27	11,55
Entretien		12,66	15,18	10
Histoire et géographie		12,24	13,70	11,67
Sciences et technologie		12,87	13,94	13,50
Arts plastiques		10,92	12,31	9,17
Musique		12,27	12,96	-
Langues		10,89	13,19	8,75
Sports		9,14	10,23	6,60

(1) Les candidats admis à ce concours doivent justifier de l'accord d'un chef d'établissement privé sous contrat pour obtenir un contrat provisoire.

Données quantitatives du troisième concours (1)

Années	2002	2003
<i>Postes</i>	31	31
<i>Inscrits</i>	263	241
<i>Présents</i>	233	182
<i>Admissibles</i>	62	64
<i>Admis</i>	31	31
<i>LC</i>	2	2

NOTES EN 2003	
Note globale du premier admis sur liste principale	15,4 / 20
Note globale du dernier admis sur liste principale	11 / 20
Note globale du dernier inscrit sur liste complémentaire	10,9 / 20

MOYENNES SUR 20 PAR EPREUVE				
	Candidats présents aux épreuves d'admissibilité	Candidats présents aux épreuves d'admission	Admis	Inscrits sur liste complémentaire
Français	9,05	12,28	13,02	13,25
Mathématiques	8,76	11,44	11,61	10,50
Entretien		11,71	13,90	13
Histoire et géographie		9,78	10,67	-
Sciences et technologie		9,76	13,25	-
Arts plastiques		8,50	10,33	7
Musique		11,48	12,02	-
Langues		11,12	12,69	9,50
Sports		9,68	11,17	9,63

(1) Les candidats à ce concours doivent justifier de l'exercice d'une ou de plusieurs activités professionnelles dans le domaine de l'éducation ou de la formation, pendant quatre ans au cours des cinq dernières années précédant la date de clôture des registres d'inscription. Ces activités doivent avoir été accomplies dans le cadre d'un contrat de droit privé. Jusqu'à la session 2004, les diplômes de niveau bac +2 sont acceptés : voir BO spécial n°4 du 3 juillet 2003.

Données quantitatives du second concours interne public et privé (1)

Années	2001 public	2002 public	2002 privé	2003 public	2003 privé
Postes	12	16	8	12	6
Inscrits	133	147	15	205	12
Présents	85	80	10	97	6
Admissibles	24	27	10	30	3
Admis	12	12	8	12	3
LC	4	2	0	7	0

NOTES EN 2003	public	privé
Note globale du premier admis sur liste principale	14,51 / 20	12,82 / 20
Note globale du dernier admis sur liste principale	12,73 / 20	11,92 / 20
Note globale du dernier inscrit sur liste complémentaire	12,08 / 20	-

MOYENNES SUR 20 PAR EPREUVE							
	Candidats présents aux épreuves d'admissibilité		Candidats présents aux épreuves d'admission		Admis		Inscrits sur liste complémentaire public
	public	privé	public	privé	public	privé	
Français	10,26	9,33	12,88	12	13,83	12	11,36
Mathématiques	11,33	10,17	13,87	12,75	13,60	12,75	14,57
Sciences et technologie	10,87	9,21	12,76	11	13,85	11	12,64
Histoire et géographie	10,33	8,04	11,34	11,50	10,94	11,50	11,29
Entretien			11,46	13,67	14,08	13,67	11,29
Arts plastiques			11,10	9,83	12,33	9,83	10,50
Musique			13,48	-	13,43	-	13,91
Langues			13,45	13,25	12,12	13,25	12,50
Sports			9,59	9,67	11,91	9,67	8,79

(1) Les candidats doivent justifier d'un diplôme de niveau bac +3 et trois ans de services publics. Pour les candidats du privé, ce sont les mêmes conditions concernant l'accord que pour le concours externe.

Données quantitatives des concours spéciaux en langues régionales

Concours	Interne basque		Externe occitan		Externe Basque	
	2002	2003	2002	2003	2002	2003
<i>Postes</i>	4	4	1	3	8	7
<i>Inscrits</i>	8	9	9	9	28	26
<i>Présents</i>	8	9	5	5	23	20
<i>Admissibles</i>	4	6	2	2	14	11
<i>Admis</i>	4	4	1	2	8	7
<i>LC</i>	0	0	0	0	1	1

NOTES EN 2003	interne basque	externe occitan	externe basque
Note globale du premier admis sur liste principale	13,64 / 20	12,06 / 20	14,63 / 20
Note globale du dernier admis sur liste principale	10,63 / 20	11 / 20	11,54 / 20
Note globale du dernier inscrit sur liste complémentaire	-	-	11,17 / 20

MOYENNES SUR 20 PAR EPREUVE										
	Candidats présents aux épreuves d'admissibilité			Candidats présents aux épreuves d'admission			Admis int basq/ext basq/ext occ			Inscrits LC ext basque
	int basq/	ext basq/	ext occ	int basq/	ext basq/	ext occ	int basq/	ext basq/	ext occ	
Français	9,56	8,83	8,50	10,50	10	11,75	11,13	10,79	11,75	8
Mathématiques	10,11	10,80	9,35	12,17	12,64	13,50	12,88	13,29	13,50	15
Langues régionales admissibilité	13,56	13,15	13,80	15,17	14,64	12,50	15	15,57	12,50	9
Entretien				9,58	11,45	9,50	12,75	12,79	9,50	13
Histoire et géo	8,50			8,67	12,25	11	9,63	12,25	11	-
Sciences et techno	10,33			10,46	9	8	11,88	13,67	8	9
Arts plastiques				5	-	-	-	-	-	-
Musique				12	12,87	9	12	14,83	9	7
Langues				13,44	11,10	5,5	12,62	11,75	5,5	-
Sports				6,5	10,63	11,12	9,69	11,57	11,13	12
Langues régionales admission				17,92	16,36	16,50	18,25	16,14	16,50	15

II. Rapports du jury

FRANÇAIS

Concours externe public et troisième concours

Nous donnons ici un aperçu de la correction des sujets, au regard des critères de correction, ainsi qu'un compte rendu des attentes des correcteurs. Les principes qui sont énoncés dans les textes officiels sont rappelés sous une forme schématique.

A/ Critères de correction (en référence à la note de service du 19 janvier 1995)

Une remarque générale sur la nature du concours : il s'adresse, non à des spécialistes (de linguistique, de littérature, de didactique), mais à de futurs enseignants polyvalents.

1. Synthèse notée sur 8 points

Ce qu'on attend des candidats dans les copies :

- une bonne maîtrise de la langue écrite, témoignant d'une aisance dans le vocabulaire et la syntaxe, d'une maîtrise de l'orthographe, de la présentation ;
- la compréhension des thèmes développés dans le dossier, l'aptitude à rédiger et composer (en particulier la structuration en paragraphes) ;
- une organisation cohérente et claire de la synthèse : une **introduction** présentant le thème, caractérisant les textes succinctement, exposant la problématique (une bonne introduction assurera 2 points au candidat) et le plan suivi ; un **développement** qui dégage les idées essentielles des textes et les organise de façon à mettre en évidence les convergences et les divergences entre les points de vue exprimés dans chaque document (avec des renvois dairs aux documents - n° du texte ou le nom de son auteur) ;
- une référence explicite au texte dont on traduit la pensée. Le lecteur de la copie doit pouvoir se faire une idée du contenu du dossier sans l'avoir vu.

Ce qu'on pénalisera :

- les contresens, les fausses oppositions, les rapprochements forcés, l'amalgame anonyme ;
- les lacunes importantes (sans exiger l'exhaustivité du contenu) ;
- la juxtaposition de remarques sur les textes sans mise en relation ;
- le montage de citations ;
- l'absence de références explicites ou claires aux textes ;
- un français défectueux ;
- des avis personnels.

N.B. : La longueur de la note de synthèse ne sera pas un critère de jugement déterminant (1/3 à 1/4 du dossier).

2. Analyse d'une production d'élève sur 4 points

Ce qu'on attend :

- des connaissances sur le fonctionnement de la langue ;
- l'aptitude à analyser et commenter les réussites et les erreurs en prenant en compte le niveau de compétence attendu au CM1 (aptitude à reconnaître, en particulier, la qualité de la production proposée à l'analyse).

Ce qu'on pénalisera :

- des erreurs ou des ignorances concernant le fonctionnement de la langue ;
- des analyses très normatives, voire péjoratives.

3. L'analyse d'un outil pédagogique sur 8 points

Dans le deuxième volet, on attend du candidat qu'il ait réfléchi aux problèmes spécifiques que pose aux enfants l'apprentissage de notions et d'éléments de méthode propres à cette discipline ou à ce domaine.

Ce qu'on attend :

- l'aptitude à analyser une démarche pédagogique (en repérer les phases, les références théoriques ou les principes sous-jacents, apprécier la part de l'activité des élèves...) et à porter un avis critique ;
- quelques connaissances sur la didactique de la discipline (connaissance des I.O. se rapportant à la production d'écrits, quelques éléments de réflexion concernant les apprentissages concernés) pour déterminer les objectifs visés ;
- l'aptitude à imaginer des activités concernant l'apprentissage des caractéristiques d'un type de document : son intérêt, le moment et les conditions d'utilisation ;
- cela sans perdre de vue que le candidat n'a pas encore reçu de formation professionnelle.

Ce qu'on pénalisera :

- une reprise en paraphrase du contenu de la séquence proposée par l'extrait de manuel ;
- l'absence de point de vue critique sur cette séquence ;
- la proposition d'activités sans rapport avec le domaine concerné.

Le sujet de 2003 proposait quatre textes pour la synthèse de documents. Nous exposons ici un travail par étapes : la recherche de la problématique et du plan, puis un corrigé plus complet.

SYNTHESE DE DOCUMENTS

Thématique : toutes les expériences de lecture littéraire à l'école peuvent amener l'enfant à devenir un lecteur assidu mais il ne faut pas confondre habileté à relever des informations ponctuelles et compréhension (les mots clés apparaissent en gras).

- 1- Le texte de Camus évoque une **expérience de lecteur** relatée avec humour sur le mode métaphorique : pour les deux enfants, l'initiation aux "choses de la culture" consiste à se **remplir** de savoir et d'émotions, avec une avidité boulimique et peu regardante au contenu. Le choix des romans est laissé au **hasard** de la rencontre, après un tri opéré par l'adulte (exclusion des livres interdits aux mineurs de 15 ans). La **matérialité** du livre, renforçant le **plaisir** gourmand de la lecture, joue un rôle incitateur et initiatique.
- 2- L'article de C. Tauveron met l'accent sur la **compréhension** en distinguant la **littéralité** - processus automatisé et passif, qui procède par questionnaire pour dégrossir la lecture mais ne saurait susciter d'engouement - de la **lecture active** qui nécessite des hypothèses de lecture et rend possible l'interprétation personnelle face à des textes qui "résistent". Le maître déploie des stratégies qui guident la lecture vers **l'implicite**. Quant aux textes "proliférants", ceux qui, délivrant des sens multiples, suscitent des débats interprétatifs, ils requièrent une attitude **coopérative** où le lecteur se découvre partenaire.
- 3- T. Lenain, dans la revue *Citrouille* (1994) questionne **la pratique du défi-lecture** qui joue davantage sur l'esprit de compétition que sur la découverte et ramène la lecture à un **conformisme** de la réponse imposée. La lecture individuelle est ainsi **dévoyée** de son ouverture vers l'interprétation personnelle, clé d'une rencontre réussie entre texte et lecteur.
- 4- Le texte 4, extrait des programmes de 2002 (*B.O. Hors série*), envisage **l'autonomie** de l'élève de cycle 3 dans un libre accès à la littérature de jeunesse. Le lecteur doit **s'approprier** la découverte d'un livre, qui peut être soutenue par la lecture oralisée de l'adulte. L'univers **culturel** doit se faire présent pour que la pratique de la lecture devienne

fréquentation **assidue**. Le **plaisir** de la découverte peut passer par le **partage** socialisé. Il peut aussi rester au niveau d'une relation **intime** par le recours au "carnet de lecture".

La problématique serait donc la suivante (les chiffres entre parenthèses renvoient aux textes): *La lecture littéraire comble un appétit de vie (1) chez le lecteur assidu (4). Or, on doit se garder de réduire sa pratique à une compréhension littérale (2). Amener l'élève à une interprétation personnelle, intime et qui s'approprie le texte littéraire (4) suppose donc que l'école, en se gardant du conformisme du sens imposé (3), relève le défi de l'autonomie du lecteur (4), par une fréquentation avec le livre source de plaisir (1) et de compréhension coopérative (2).*

Ce qui induit un plan en deux parties :

- 1- L'apprentissage de la lecture crée des automatismes et favorise la passivité, au détriment de la compréhension intime, que certaines pratiques dévoient. Il s'agit de dépasser la compréhension littérale, en entrant, par la lecture littéraire, dans un processus d'autonomie du lecteur.
- 2- Quels sont les moyens permettant d'accéder à l'appropriation active du texte par une attitude coopérative du lecteur ?

On a donc 1) une **opposition** entre lecture superficielle et mécanique, et une autre approche, approfondie, touchant à l'intime et aux émotions, qu'il s'agit 2) de favoriser par divers moyens.

On peut aussi envisager un autre plan :

- 1- favoriser l'accès de tous au livre et à la culture par tous les moyens pour rendre les lecteurs assidus.
- 2- à cet aspect quantitatif s'oppose l'aspect qualitatif, qui privilégie la lecture coopérative et l'interprétation personnelle sur la compréhension littérale.

Autre proposition : deux objectifs sont assignés à la lecture de la littérature de jeunesse à l'école : le plaisir de lire et la compréhension du texte.

L'INTRODUCTION (SUR 2 POINTS)

Elle doit aborder le **thème** de la lecture autonome de textes littéraires, qui a comme objectif d'amener l'élève à devenir un lecteur assidu, en alliant le plaisir de la découverte et l'investissement du lecteur dans le rôle qui lui est imparti au sein de la création littéraire.

Les textes sont ensuite présentés, la problématique rapidement formulée et le plan annoncé.

- 1- Le texte de Camus, posthume (1994) évoque une expérience de lecteur d'autrefois : le désir des "choses de la culture" conduit à dévorer la vie à travers le livre, source d'évasion et d'intenses rêves - cependant solitaires.
- 2- L'article de C. Tauveron, dans le n° 168 de la revue Animation & Education (mai/juin 2002), distingue compréhension littérale - processus automatisé et passif - de la lecture active nécessitant des hypothèses de lecture et rendant possible l'interprétation personnelle des textes qui "résistent".
- 3- T. Lenain, dans la revue *Citrouille* (n°6-1994) affirme que la pratique du défi-lecture trouve ses limites en ce qu'elle induit des réponses "justes" qui n'ont pas de sens en dehors de la compétition.
- 4- Le texte 4, extrait des Horaires et programmes de l'enseignement primaire (*B.O.* 14 février 2002 *Hors série*), envisage l'autonomie de l'élève de cycle 3 dans un libre accès à la littérature de jeunesse, pour en faire un lecteur assidu.

La problématique résumée en une phrase : Si l'école veut relever le défi de l'autonomie de l'élève de cycle 3 par une fréquentation avec la lecture littéraire qui comble un appétit de vie chez le lecteur assidu, on doit se garder de réduire sa pratique à une compréhension littérale.

LE DEVELOPPEMENT

*On évalue la cohérence des idées et leur enchaînement,
le recours explicite aux textes,
la restitution des arguments utilisés.*

Première partie : *L'apprentissage de la lecture crée des automatismes et favorise la passivité*

Guider l'enfant dans ses lectures et en évaluer la maîtrise reste un des objectifs de l'enseignement (texte 2) ; le questionnaire est souvent considéré comme une méthode suffisante (texte 2). Cet apprentissage méthodique trouve sa limite dans le défi-lecture jouant la carte de la "bonne réponse" unique et imposée (texte 3). Au contraire, dans l'expérience des deux jeunes lecteurs "goinfres" du texte de Camus, primauté de l'émotion. Leur rapport au livre est fondé sur la sensualité et le hasard de la rencontre (texte 1). *Il s'agit donc de dépasser la compréhension littérale, en entrant, par la lecture littéraire, dans un processus d'autonomie.* Le lecteur doit s'approprier la découverte d'un livre dans un libre accès à la littérature de jeunesse (texte 4) ; les débats interprétatifs permettent de confronter sa lecture et sa culture à celle des pairs (texte 2), tout en recréant son intimité (texte 3). Enfin il s'investit dans un rôle, celui de lecteur actif (2) construisant le sens.

Deuxième partie : Quels sont les moyens permettant d'accéder à l'appropriation active du texte ? On distinguera **a)** des moyens d'accès au livre, et **b)** des manières de lire.

a) la littérature de jeunesse : intrigues passionnantes détournant les lecteurs de leur cadre de vie étroit (texte 1) ; le texte littéraire, par les énigmes qu'il pose, devient aire de jeu (texte 2). Efforts faits pour rendre le livre attractif au plus grand nombre (texte 3) Poids de l'univers culturel dans la pratique de la lecture pour qu'elle devienne fréquentation assidue (texte 4). Dans les groupes de pairs, l'information se partage, (3) favorisant la tolérance d'autres interprétations (2). Si l'adulte choisit ce qui convient à l'élève (4), c'est aujourd'hui plus pour encourager l'élève (4) que sur des critères d'éviction morale (1).

b) Lecture active qui nécessite des hypothèses de lecture face à des textes qui "résistent". Stratégies qui guident la lecture vers l'implicite des textes "proliférants" (texte 2). Les compétences de enfants étant variables, soutenir leur intérêt par la lecture à haute voix (texte 4). La confrontation avec le texte littéraire, et ses pièges à déjouer, favorise une attitude coopérative du lecteur. Le texte se fait à deux (texte 2). La mémoire de cette coopération sera consignée dans le "carnet de lecture". (texte 4). La lecture en réseau est aussi un moyen utilisable (texte 2) pour confirmer la lecture comme enjeu social et culturel.

DERNIERE PROPOSITION :

Problématique : Vu la richesse et l'intérêt de la littérature de jeunesse, comment les maîtres peuvent-ils choisir les ouvrages à proposer à leurs élèves, et quelles activités doivent-ils mettre en place ou au contraire évincer ?

Plan :

Intérêt de la littérature de jeunesse

Tous documents : lien avec la vie personnelle et intime du lecteur ; rapport vivant qui demande la participation et l'implication du lecteur.

Doc. 2 et 4: apprentissage du débat, de la tolérance, par opposition à la recherche d'éléments particuliers, dénigrée par C. Tauveron, mais aussi par Th. Lenain qui s'oppose aux questions fermées, celles qui n'attendent qu'une réponse.

Choix des ouvrages : quantité ou qualité ?

Doc. 1 : pas de choix, car désir insatiable de connaître la vie, via la lecture.

Doc. 4: adapter en fonction des capacités et des intérêts des élèves, car but : lecteur autonome et assidu (quantité : 1 livre par mois).

Doc. 3 : promouvoir la quantité par le défi-lecture n'est pas satisfaisant.

Doc. 2 : qualité ; but : lecteur performant. Choix de textes qui résistent, de textes polysémiques et intérêt de la lecture en réseau.

Activités à mettre en place :

Limite du défi-lecture (doc. 3) : lecture = moyen de perdre ou de gagner ; non respect de la liberté du lecteur.

Refus des questions littérales (doc. 2) et des questions fermées (doc. 3), déjà mentionné plus haut.

Programmes (doc. 4) : recherche de l'autonomie et de l'assiduité ; activités peu contraignantes, échanges, débats, carnet de lecture, lecture du maître. Parvenir aux lecteurs du doc. 1 ?

Construction d'une culture (doc. 2, 3, 4).

Construction des apprentissages, de savoir-faire ; textes difficiles vs doc. 1 ; nécessité de faire des liens, de combler les vides, de pratiquer l'inférence, de comprendre le texte dans son ensemble, de tirer un enseignement du texte lu (doc. 2).

Formation d'un lecteur rigoureux (doc. 2 et 3) et tolérant (doc. 2, 3, 4) : développer l'esprit logique en s'appuyant sur les données du texte ; favoriser le débat et l'argumentation grâce aux textes polysémiques.

A2 PRODUCTION D'ELEVES

1. Vous analyserez cette production du point de vue de sa cohérence, s'agissant du sens de l'histoire et de la grammaticalité du texte. /3

Remarque : La grammaticalité n'est pas à envisager en elle-même, mais uniquement par rapport à la cohérence du texte. Le candidat n'a pas à se préoccuper d'orthographe.

Cohérence par rapport au sens de l'histoire /1,5 point

Le candidat doit avoir relevé trois des points suivants.

Réussites :

1. Invention d'un stratagème par la vieille femme (saler, poivrer, pimenter une poule pour ôter l'envie au renard/loup de voler les poules).
2. Fin heureuse avec amendement du renard/loup.

Incohérences par rapport au texte de départ :

1. Le personnage du renard a été remplacé par celui du loup (dans notre bestiaire, le loup représente le mal par excellence ; l'élève a ainsi pu confondre le renard du texte initial et le loup).
2. La vieille achète au marché une autre poule, alors qu'il lui reste 4 autres poules, et qu'elle ne possède pas d'autres richesses.

3. Non respect du genre de texte : passage du conte traditionnel avec animal qui parle, au conte merveilleux avec intervention d'une fée.

Incohérences dans le récit de l'élève :

1. Alors qu'elle a été achetée au marché, la poule ressuscitée est « la copine » de la poule mangée par le renard,.
2. L'intervention de la fée empêche la réussite du stratagème de la vieille. La fée se substitue ainsi à la vieille pour « jouer un mauvais tour au loup », en ressuscitant la poule, qui se révèle particulièrement combative.

Cohérence par rapport à la grammaticalité /1,5 point

Le candidat doit avoir relevé trois des points suivants.

Cohérence énonciative

1. Énonciation de récit en conformité avec le texte de départ : emploi de la 3^{ème} personne ; emploi du passé simple pour les actions de 1^{er} plan narrées dans le 1^{er} §, avec intrusion d'un imparfait « il voyait » qu'il serait préférable de mettre au passé simple vu la conjonction de coordination « et » ; emploi du plus-que-parfait et de l'imparfait dans le 2^{ème} § : la situation finale, après l'amendement du loup est vue dans son déroulement.
2. Énonciation de récit interrompue 2 fois, à juste titre, par une énonciation de discours, avec utilisation de la ponctuation du dialogue, pour les pensées ou les paroles des personnages ; emploi du présent, du passé composé et du futur immédiat ainsi que de la 1^{ère} et 2^{ème} personne du singulier.
3. Pas d'opposition des plans dans le 1^{er} § parce que l'élève construit un récit tout en actions, sans arrière-plan, ce qu'on ne peut pas lui reprocher.

Progression thématique :

Progression thématique linéaire, alternant thème et rhème (un élément du rhème devenant le thème suivant) sauf rupture marquée par le § en retrait à la fin.

Substituts :

1. Pas d'ambiguïté dans les substituts : les 3 personnages féminins (la fée, la vieille, la poule) ne sont jamais confondus. Cependant Ilona se contente soit d'utiliser la pronominalisation (pronoms personnels « il, elle ou la »), soit de répéter le même groupe nominal. (Le GN « la poule » est employée 6 fois.)
2. L'élève, toujours dans le cadre des substituts, gère bien l'opposition déterminant défini pour personnages connus, et déterminants indéfinis pour la 1^{ère} mention du personnage : « une poule », « une fée ». Problème cependant pour « la poudre » qui semble définie par le seul fait qu'elle émane de la fée.

Connecteurs :

Les connecteurs sont peu nombreux, mais bien employés : « alors », « mais juste avant qu' », « soudain ». Pour atténuer ce qu'a de brutal l'ellipse narrative entre les 2 §, on pourrait ajouter « C'est ainsi que » en début de 2^{ème} §, ce qui entraînerait des changements syntaxiques : « C'est ainsi que le loup comprit sa leçon.»

Lexique :

Peu de recherche lexicale hormis le « ne » explétif dans « avant qu'il ne la croque », l'expression « bien au chaud dans sa maison » et la correction de « je vais te faire souffrir » qui devient « je vais te donner une bonne leçon », ce qui est plus « moralement » correct. Enfin, la poule d'Illona ne donne pas un coup de patte, mais « un coup [de] pied ». Cette erreur dans le choix des mots dénote une vision anthropomorphique de l'animal.

2. Vous indiquerez les compétences qui vous semblent maîtrisées et celles qui restent à acquérir. /1 point

Compétences acquises : /0,5

1. Distinction des 2 systèmes d'énonciation, soulignée par la ponctuation du dialogue.
2. Temps du récit et reprises anaphoriques. Emploi des pronoms personnels pour reprendre les personnages.
3. Temps du discours et déictiques.
4. Emploi et morphologie du passé simple malgré l'erreur à « attenda ».
5. Emploi de connecteurs.
6. Notion de clôture du récit avec fin heureuse, caractéristique des contes.

Compétences à acquérir : /0,5

1. Lecture plus attentive du texte de départ avec repérage des personnages (renard et non loup), et de leur situation (« Elle ne possédait rien de plus que ses cinq poules. »).
2. Logique interne du texte pour éviter la redondance entre le moyen inventé par la vieille femme et celui inventé par la fée, le 2^{ème} annulant le 1^{er}.
3. Distinction conte traditionnel et conte de fées.

Conclusion :

Pour une élève de 2^{ème} année de cycle 3 au mois de janvier, bonnes compétences linguistiques et syntaxiques, mais incohérences par rapport au texte de départ et par rapport à la trame du récit (modifications des personnages, du genre de conte, et du « mauvais tour à jouer au renard »).

On a pris en compte toute remarque qui présentait le travail d'écriture proposé à l'élève comme une modalité d'évaluation de ses compétences de lecteur.

VOLET B, PARTIE DIDACTIQUE

Question 1 : 1 point

C'est l'argumentation, qui a été valorisée dans les copies si trois au moins des arguments suivants sont évoqués :

- lecture autonome de romans,
- constitution d'un capital de lecture,
- expression de la subjectivité (exprimer un avis, argumenter, ...),
- complexité de la pratique du résumé,
 - mention même du genre du roman (les ouvrages abordables en cycle 2 ne relèvent pas réellement de ce genre littéraire).

Question 2 : 4 points

Une analyse critique sur le concept même de fiche de lecture a été appréciée et avec un regard particulièrement bienveillant les copies dont les auteurs se seront autorisés une interrogation sur la finalité de ce type d'outil, son destinataire.

2 points pour la justification de la pertinence :

- identification de finalités possibles : mémoire individuelle ou collective, de destinataires possibles plus, éventuellement, les éléments de réflexion cités pour la question 1 ;
- familiarisation avec l'objet-livre, sa réalisation, sa production par le repérage d'indices externes.

2 points pour les manques et les limites de l'outil : les critères peuvent être les mêmes, en fonction de l'utilisation qui est faite de la fiche :

- absence de l'apprentissage du résumé,
- difficulté à exprimer une opinion personnelle argumentée,
- comparaison avec le carnet de lecture préconisé par les nouveaux textes officiels.

Question 3 : 3 points

1 point par idée pertinente. Attention, il semble que certains candidats n'aient pas compris que la question portait sur la 2^e partie de la fiche : si la copie ne traite que de l'exploitation de la fiche de lecture, c'est une erreur qui a été sanctionnée. Deux grands champs d'idées :

- utilisation par l'élève ;
- auto-évaluation ;
- évaluation formative ;
- prise de conscience de son comportement de lecteur ;
- ouverture sur les pratiques des pairs ;
- intérêt de la mutualisation des pratiques de lecteur ;
- concept de métacognition¹ ;
- utilisation par le maître ;
- travail sur les points non acquis ;
- remédiation ;
- incitation à de nouvelles pratiques de lecture ;
- climat de classe (confiance et sincérité dans le renseignement de la fiche).

Globalement, dans cette question, a été bien notée l'aptitude à imaginer des activités, ainsi que la référence judicieuse aux textes de la synthèse (volet A).

B/ Les attentes du jury

1. Sur le plan de la **présentation**, les correcteurs ont eu à déplorer les fautes de langue et d'orthographe, toujours nombreuses, et certaines parfois choquantes comme

L'interrogation indirecte donne lieu régulièrement à des emplois abusifs de l'inversion du sujet : *en se demandant de quelle manière l'élève peut-il...*

- les formes de la conjugaison d'*acquérir* : p.p. *acquis* et non **acquéri*, *acquerra* et non **acquérira*, etc. Le verbe *conclure* est du 3^e groupe : *il conclu* ;
- la conjonction *or*, orthographiée comme *hors* ;
- l'expression *qu'en est-il* qui devient **quand est-il* ; *pour ce faire* et non **pour ce fait*
- confusion entre *quelque* et *quel que* ; *entre paratexte* et *intertexte* ;

¹ La cognition fait référence au fonctionnement de l'esprit humain et se caractérise par la compréhension, la mémorisation et le traitement de l'information. (J. Giasson *La compréhension en lecture* p. 152)

La métacognition fait référence à la connaissance que quelqu'un possède sur son fonctionnement cognitif et à ses tentatives pour contrôler ce processus. (mise en place de différentes stratégies d'apprentissage, auto-évaluation de ces stratégies, et, si nécessaire, modification ou remplacement de ces stratégies).

- *malgrés, parmi, d'avantage, récurrents ;
- accords : *cette évaluation est utilisé ; chaque élèves apprennent ; les programmes suggère ;*
- *appréander ; synthaxe ; compréhension ; il s'est lire ;*
- le mot *absension* provient-il d'*absence* et d'*abstention* ? ;
- l'emploi abusif de *de par* (souvent orthographié *part*) ;
- *primordials, radicals...* ;
- à noter que *car* n'est pas un subordonnant mais une conjonction de coordination, que *si* s'élide devant un autre *i* ;
- des perles ont été relevées : *l'obsolèi té, le trait mat ; les élèves peuvent être capables de, l'activité lecturale ; s'interroger vis-à-vis de ; elle emploi (sic) des moyens pour obtenir des résultats.*

Le manque d'accentuation sur toute une copie est également fréquent ; sans parler de la ponctuation, souvent ignorée ou aberrante. La distinction des alinéas et des paragraphes doit être claire.

Il est rappelé aux candidats qu'une écriture relâchée, rendant le décodage illisible, ou suspect de receler des fautes, peut être sanctionnée. Dans des cas extrêmes une copie « de niveau inquiétant » a reçu une note éliminatoire.

2. Synthèse : il est curieux que peu de candidats se soient interrogés sur le statut différent des textes en présence, ce qui induit des destinataires différents : ceux visés par le texte de Camus n'étaient certainement pas des pédagogues de la lecture... Son but n'est pas de « critiquer », ni de « préconiser » ou « prôner » une pratique de la lecture. Il ne fait que rapporter une expérience affective du contact avec le livre. Les I.O., quant à elles, n'expriment pas une opinion (contrairement aux textes 2 et 3), mais indiquent la direction à suivre dans l'enseignement de la lecture. Placer les quatre textes sur le même plan favorise les fausses oppositions, voire des amalgames.

On constate des difficultés à reformuler des idées, d'où une tendance à la paraphrase ; on relève aussi des citations mal intégrées (entre parenthèses par exemple). Il faut « éviter de faire figurer dans la copie le paradigme complet des synonymes du verbe dire » et amener de façon variée les opinions croisées émises par les auteurs.

Il faut souligner les réussites : ainsi on signale cette reprise de Genette « une œuvre renaît à chaque lecture », à partir des constats de Tauveron et Lenain. Ou encore cet extrait qui montre que la problématique a été bien perçue :

Comment la compréhension d'un livre et le plaisir de lire peuvent-ils favoriser l'appropriation du livre chez l'enfant ?

D'un point de vue **formel**, les correcteurs relèvent parfois de la « grandiloquence », comme en témoigne cet extrait qui complique inutilement l'attribution des responsabilités :

l'intérêt de la lecture pour l'enfant est un sujet essentiel. En effet il passionne plusieurs types d'individus que ce soit l'écrivain, l'instituteur, le professeur, mais également le gouvernement à travers le ministre de l'Education ; la maladresse de l'expression va de pair avec une syntaxe peu maîtrisée... D'autres exemples de maladresse : « M.Camus et le M.E.N. s'accordent à dire ... »

En résumé, les points positifs se situent dans la bonne contextualisation des textes, les enchaînements habiles, la clarté de l'expression, la prise en compte des enjeux et de la problématique, et bien sûr l'esprit de synthèse. **Du côté des négatifs**, se concentreraient les défauts d'expression et d'orthographe, l'usage du jargon, l'expression de jugements personnels (non souhaités dans cet exercice), l'absence de « croisement des textes ». On peut regretter que nombre de copies ont négligé le fait qu'il s'agissait de culture littéraire et sont passées à côté de l'essentiel de la réflexion commune à ces textes.

On peut citer une bonne conclusion :

Pour que la part du sujet lecteur soit effective, il importe que la lecture devienne le fruit d'une préoccupation interne au sujet lui-même. Il faut qu'il ait envie de lire [...] En ce sens on encourage fortement les élèves à se constituer une anthologie personnelle. Toutes ces activités pourront forger un lecteur perspicace. Ou cette autre : Nous avons donc compris que pour, à la fois, promouvoir le goût de lire des textes littéraires et développer leur compréhension, il faut proposer aux élèves des textes riches, difficiles et leur faire débattre autour de ces livres tout en prônant la tolérance pour les idées de chacun.

3. Production d'élève : si elle est à analyser rigoureusement, en revanche il ne faut pas lui accorder trop d'importance, vu le nombre de points impartis à cette question : il s'agit de ne pas se noyer dans les détails et de gagner du temps. Il vaut mieux favoriser une démarche synthétique.

Certaines (mauvaises) copies s'évertuent à corriger (fautivement) les erreurs imputées à l'élève.

Exemple : « *le loup passa par là et il voyait* » : *l'imparfait n'a pas sa place ici, il faut le passé simple : il voya*. Ou encore : *la vieille femme vivait au lieu de « viva »*. Et signe que la faute n'est isolée : *Mais l'emploi ensuite du passé simple aurait plus ressemblé à: « ils vivèrent heureux »*. Enfin : *l'orthographe est correcte mais peut être améliorée*.

Certains correcteurs soulignent l'abus du jargon linguistique ou didactique qui tente de masquer une absence de réflexion, et ne servira pas réellement dans le métier.

Exemple : *l'autoévaluation ne permet pas de feedback sur les productions écrites, ou encore appropriation globale de l'acte lexical*.

On ne peut trop conseiller aux candidats de recourir au « bon sens » pour analyser la cohérence sémantique, sans abuser des outils théoriques mal maîtrisés comme la « pragmatique »

La question sur la cohérence de la grammaticalité du texte induisait une réflexion sur la grammaire du texte, et non sur l'orthographe ou la syntaxe des phrases. Ainsi la confusion entre « concordance des temps » et « cohérence énonciative » suppose un manque de formation dans ce domaine. Le maniement d'outils linguistiques maîtrisés permettrait de répondre rapidement et précisément.

D'autre part, peu de candidats ont relevé des incohérences textuelles (le remplacement du renard par le loup ; le rôle de la vieille et de la fée) : que doit-on en conclure ? Est-ce par manque d'analyse du sujet donné par le professeur ?

Certaines copies utilisent un langage désinvolte :

Ce glissement de personnage n'est pas complètement fortuit, car le loup a toujours su rester au top des hit-parade des peurs de l'enfant ou Enfin la vieille femme refait surface avec ses poules. Quelques naïvetés parfois : Ce texte possède une grosse faiblesse qui se situe au niveau des connecteurs : elle aurait pu utiliser « alors et soudain » pour agrémenter son texte.

A un niveau plus abstrait, on constate une confusion de registre, entre le merveilleux et le fantastique. Une remarque comme celle-ci est donc bienvenue :

La forme du texte convient bien au genre du conte : emploi des temps du passé, énonciation à la 3^e personne, conclusion typique avec la défaite du renard/loup et une formule du type « elle vécut heureuse ».

A verser au crédit des copies réussies : la valorisation de la copie d'élève, qui présente une logique dans le domaine de l'imaginaire ; la structuration de la copie (illustrée d'exemples).

En revanche n'avoir vu que ce qui n'allait pas dans la copie, ne pas avoir repéré la substitution loup/renard, la mauvaise organisation des réponses, était rédhibitoire.

4. Analyse d'un document pédagogique : sans exagérer et tomber dans une critique systématique on conseillera aux candidats de faire montre d'esprit critique et de ne pas témoigner trop de révérence à l'égard du document proposé. Les analyses sont souvent simplement descriptives. D'autre part, la référence, dans cette partie, aux textes de la synthèse, est trop souvent absente.

En règle générale, les connaissances didactiques sont assénées par les candidats, qui ne se penchent pas suffisamment sur l'analyse des documents. On assiste aussi trop souvent à des propositions d'activités pédagogiques plaquées *in fine* sans véritable articulation ni pertinence. La partie pédagogique est traitée comme une partie didactique, d'où des difficultés pour étudier la pertinence de la fiche de lecture. Les candidats donnent souvent des définitions au lieu de justifier leur réponse. Certains se réfugient dans des notions théoriques mal maîtrisées, et énoncent des généralités sans véritable dimension pédagogique. Ainsi la fiche de lecture relève d'une démarche « constructiviste ».

Enfin nombreux sont ceux qui ne distinguent pas le double point de vue, celui du maître et de l'élève et perdent de vue la situation globale.

Points positifs : des pistes intéressantes pour l'utilisation de l'évaluation. Les pré-requis sont en général connus. On sent une volonté d'ancrer l'outil dans le cadre de la classe (vue « concrète » donc). **En revanche** les contradictions entre documents et I.O., si elles semblent ignorées par la copie et relever d'une méconnaissance des programmes et de cycles, sont pénalisées.

Le manque de culture générale, comme le montre l'ignorance de l'histoire littéraire (on fait écrire Camus en 1994) du XXe siècle, est dénoncé par les correcteurs.

Second concours interne

L'épreuve écrite d'admissibilité en français consiste en un dossier de 9 pages, comportant un texte de C. Tauveron sur le littérature à l'école, un document extrait d'un manuel, intitulé « récit poétique », et consacré à une fable de La Fontaine « La Grenouille qui se veut faire aussi grosse que le boeuf », assortie d'une série de 9 questions, un autre extrait de manuel comportant un récit de Pennac assorti de questions et un extrait de roman, le *fantôme de Canterville*, également pourvu d'un questionnaire.

La question 1 a été notée sur 4 : il s'agit de montrer que ces textes s'adressaient au cycle 3, année 3, en raison du niveau de compréhension requis (lexique élevé, textes résistants, références culturelles, complexité).

La question 2, sur 6, en ce qui concerne les *objectifs*, demandait de distinguer ce qui, dans les questionnaires, relevait de la vérification et de la construction du sens : ainsi le premier questionnaire tente de retrouver les éléments essentiels du récit, le deuxième sollicite l'imagination et le troisième invite à observer finement le registre, le vocabulaire, les relations entre les personnages. Les *compétences requises* étaient les suivantes :

Texte 1 : restituer un récit, en nommant les personnages, en précisant le cadre spatio-temporel, en expliquant les mots difficiles ; se construire des références culturelles

Texte 2 : approcher la psychologie d'un personnage, proposer une interprétation ; se construire des références culturelles ;

Texte 3 : donner un avis et le justifier, proposer des interprétations, entrer dans un débat sur une problématique posée par le texte.

On part d'une lecture purement littérale vers une approche de la lecture littéraire.

De plus en plus, au fil des textes, le questionnaire fait appel à une analyse qui demande de s'appuyer sur le texte pour étayer ses propositions de compréhension.

La question 3, sur 6 pouvait s'entendre des 3 documents ou de l'un d'entre eux ; les deux types de réponse ont été acceptés. Elle impliquait que l'on se réfère à la distinction de Tauveron entre lecture littérale, qui passe par la vérification des indices textuels, et lecture littéraire, qui construit une interprétation. Si la proposition pédagogique est un questionnaire, on valorise le rapport qu'il entretient avec le document, la pertinence pédagogique et la pertinence didactique.

La question 4, sur 4, prend appui sur le texte de Tauveron et sert de récapitulation.

Gisèle Prignitz, coordinatrice de l'épreuve de français
MC à l'U.P.P.A. (faculté pluridisciplinaire de Bayonne-Anglet-Biarritz)

MATHÉMATIQUES

Concours Externe

1. PREMIER VOLET

1.1. Première épreuve

Le premier exercice avait pour but de montrer concrètement que l'aire d'un rectangle et son périmètre ne sont pas reliés. Seuls 9 % des candidats ont fait des dessins avec côtes pour établir un contre-exemple, ce qui est suffisant pour la justification, et plus agréable à corriger. Malgré la lourdeur des propos, cet exercice est correctement traité par ceux qui l'ont abordé.

Pour le deuxième exercice, la voie standard consistait à faire d'abord une mise en équation correcte, ce qui a été bien fait dans la majorité des cas. On constate qu'une telle mise en équation entraîne, sauf erreur de calcul, la résolution du problème. Certaines copies fournissent directement la réponse et se contentent de faire la vérification sans se soucier qu'en opérant ainsi on n'obtient pas l'unicité de la solution.

L'exercice trois est de loin celui qui, tout en donnant en majorité des bonnes réponses, est le plus confus dans sa rédaction. Les formulations sont parfois très obscures. On relève aussi des confusions entre bénéfice et prix majoré, ce qui n'empêche pas toujours le candidat d'arriver à calculer le bon pourcentage. Le calcul du prix d'achat est très souvent juste.

Exercice quatre: Géométrie

Partie A:

Ceux qui ont abordé cet exercice pensent tous à appliquer le théorème de Thalès, mais oublient très souvent de justifier en indiquant quelle configuration ils utilisent. De façon générale les théorèmes de Thalès et Pythagore sont bien maîtrisés.

Bien que cela soit demandé, un nombre non négligeable de candidats oublient de mettre les fractions sous forme irréductible et souvent les numérateurs et dénominateurs sont laissés sous forme décimale.

Partie B:

Peu de candidats ont abordé cette partie. Il semble que la notion de distance d'un point à une droite soit ignorée par la grande majorité des étudiants. Cette partie était la plus discriminatoire quand à la maîtrise des outils et concepts mathématiques mis en œuvre.

Les exercices du premier volet, première épreuve sont du niveau du Brevet. Il est conseillé aux futurs candidats de travailler sur les annales de celui-ci.

2-2. Deuxième épreuve

Les candidats doivent *repérer les erreurs et les qualités des élèves dans une production d'élève, ils doivent les analyser et les commenter en référence aux objectifs et contenus tels qu'ils sont définis dans les programmes.*

Les candidats ont en général analysé la tâche proposée aux élèves : la compréhension de l'énoncé, les savoirs et les savoir-faire nécessaires pour comprendre et réussir la tâche. Certains ont évoqué le contrat didactique : quelle est la motivation des élèves pour effectuer la tâche ? Quelle utilisation fera le maître du travail produit ?

Les erreurs évoquées dans l'analyse des productions sont en revanche restées très générales. Peu de candidats ont précisé le type d'erreur envisagée (de stratégie, de raisonnement ou de logique, de calcul, d'énoncé...). On peut regretter aussi que bon nombre de candidats ne se soient livrés qu'à de longues descriptions. Certains candidats enfin ont regretté que Lelie utilise des « opérations à trous » en place de soustractions pour répondre à l'exercice, c'est pourtant bien elle qui avait le sens du problème. S'agit-il pour ces candidats d'une mauvaise connaissance du sens de la soustraction ?

Pour bien préparer ce concours, il est notamment impératif de connaître les règles de la numération et des opérations, de bien connaître les textes qui régissent l'enseignement de l'école primaire et de travailler sur des livres de classe de l'école primaire.

Pour répondre aux questions 1 à 3, il fallait faire réaliser une analyse mathématique de l'énoncé. Ce n'est pas un simple problème d'arithmétique puisqu'il s'appuie sur une organisation complexe des données. La description de cette organisation aurait évité aux candidats de faire de simples paraphrases montrant qu'ils avaient perçu la structure ensembliste et l'organisation en catégories. C'est cette structure qui permettait aussi d'analyser plus finement le fait que la seule élève de CM2 à répondre correctement est celle qui refuse la technique opératoire pour traduire en terme additifs la situation proposée (les nombres sont suffisamment petits pour que cela soit gérable). La surcharge cognitive qui est liée à une absence d'organisation des données conduit soit à se débarrasser des calculs soit à s'y perdre.

A partir de cette analyse, le texte de l'épreuve pouvait être enrichi en sorte de déterminer les capacités d'analyse des candidats : la difficulté essentielle réside dans l'organisation des données (tableau ou diagramme de Carroll ou patates) et il fallait les faire décrire. La variable « hauteur des nombres » étant là pour, d'une part, faciliter le calcul mental et, d'autre part pour la plausibilité de l'énoncé.

Concernant les compétences, il fallait insister sur le niveau CM2 et les compétences numériques de cet âge là (disponibilité de la soustraction sur les entiers), sur l'organisation nécessaire des données et le fait que, sans cette organisation, la gestion des nombres devenait très délicate. Enfin, la compréhension du texte, dans sa simplicité, était liée à la capacité des élèves à se représenter des données dans deux dimensions (tableau) sans que cette aide ait été suggérée.

L'analyse des travaux d'élèves pouvait alors se centrer sur la manière dont ceux-ci avaient su gérer cette difficulté et non sur la disponibilité de la technique opératoire de la soustraction.

2. DEUXIÈME VOLET

Cette partie a été abordée par tous les candidats alors qu'un nombre significatif d'entre eux n'ont pas abordé la partie mathématiques du premier volet ou ont une note très faible.

La question I-4 : « *décrire les démarches possibles des élèves pour répondre à la consigne* » est celle qui a gêné le plus les étudiants. Il en est de même pour la question II-3 : « *la consigne vous paraît-elle pertinente?* ». La conclusion a aussi posé des problèmes aux candidats : soit elle n'a pas été traitée, soit elle l'a été comme une évidence.

Le choix d'un travail sur manuel pose le problème de savoir comment le maître va l'utiliser. Il aurait été intéressant de poser la question de la tâche des élèves et de la tâche du maître à partir du document présenté. C'est ainsi, d'ailleurs que certains candidats ont proposé leurs analyses, montrant, de cette manière leur préparation et leurs connaissances.

L'ambiguïté de la question « *décrire les démarches possibles pour répondre à la consigne* » était réelle, et les candidats devaient-ils répondre à « *Combien chaque ...* » ou à « *entoure la ...* »?

Selon le cas, le candidat pouvait :

- gloser sur les procédures présentées et sur celles qu'il connaissait mais qui ne figuraient pas dans le manuel (soustractions ou additions successives par exemple) et montrer, ainsi, une connaissance de l'enseignement des mathématiques à l'école élémentaire.

- rester collé au texte présenté et, éventuellement, s'intéresser à la compréhension du « *équitablement* » et de son interprétation par Mélanie. Dans ce cas le candidat montrait seulement sa capacité à utiliser un manuel.

Si l'on voulait évaluer les connaissances sur l'enseignement de la division, il fallait aussi distinguer les problèmes : valeur d'une part et nombre d'autre part.

Ensuite, la description de procédures personnelles ou expertes renvoyait à la remarque précédente de la description « par le manuel » de ces procédures, avec la difficulté, ici, que l'ensemble des procédures personnelles n'était pas présenté.

Dans l'ensemble des copies, enfin, la syntaxe est, semble-t-il, bien maîtrisée et l'orthographe s'améliore. Certaines copies présentent toutefois encore des lacunes calamiteuses à ce niveau, au point d'en gêner la lecture.

L'analyse portant sur des contenus mathématiques, le candidat doit argumenter **succinctement** et avec **précision**. Le langage doit être rigoureux : un vocabulaire simple mais précis est attendu. Le jury attend notamment d'un candidat :

- **qu'il ne confonde pas chiffre et nombre** (41 est un nombre ! Second volet I-3.c) ;
- soit capable de donner un **contre-exemple** pour prouver qu'une affirmation est fautive (exercice 1, premier volet) ;
- sache écrire un nombre de trois chiffres en utilisant **centaines, dizaines, unités** (exercice 2, premier volet) ;
- sache associer un exercice de partage équitable (second volet I.1.) à la notion et aux vocabulaires de la division euclidienne.

Ces quelques éléments simples sont en effet le quotidien de l'école primaire. Les candidats qui se présentent au concours doivent connaître très précisément les termes simples du langage mathématique et montrer qu'ils sont capables de les utiliser.

Marc POLZIN

Maître de conférences à l'université de Bordeaux 1
en collaboration avec Isabelle Taudin et Pierre-Yves Vicens

ENTRETIEN PRE-PROFESSIONNEL

1. REPERES STATISTIQUES

	Concours externe	Concours interne	Concours externe privé	3ème concours
Nombre d'inscrits	1090	36	58	64
Nombre d'absents	88	2	0	2
Moyenne	11,77	11,13	12,65	11,69
Ecart-type	4,46	4,21	4,78	3,94
Nombre de notes ≤ 5	69	3	7	3
Nombre de notes >5 et <10	258	12	6	15
Nombre de notes ≥ 15	308	8	25	15

2. NATURE DE L'ÉPREUVE

Cette année tous les sujets proposés aux candidats avaient été élaborés par des inspecteurs et des conseillers pédagogiques.

Cette nouvelle forme de l'épreuve implique, de la part des candidats, une réflexion plus générale : connaissance approfondie du système éducatif et des programmes à tous les niveaux de l'école primaire, culture générale concernant l'évolution du système éducatif et des grands problèmes auxquels il est confronté...

Selon les sujets, les candidats éprouvent plus ou moins de difficultés pour construire un exposé de 20 minutes : manque de connaissances et de distanciation par rapport au texte, insuffisances relatives à la méthodologie (absence de plan et argumentation peu ou pas structurée...).

Les candidats du privé semblent mieux préparés que ceux du public.

Les candidats hors académie ont eu en moyenne des notes inférieures à ceux issus de l'académie (moyenne de 10,59 contre 11,87).

3. REMARQUES DU JURY

Les critères d'évaluation les mieux notés sont ceux relatifs à l'expression et à la communication. Ils sont également fort peu discriminants.

Les items sur la mise en perspective des pratiques pédagogiques et sur la connaissance des finalités sont les moins réussis.

Les principaux défauts expliquant la note éliminatoire sont :

- Une méconnaissance des programmes, des instructions officielles,
- Une absence de réflexion pédagogique (et/ou personnelle),
- Une maîtrise totalement défailante des connaissances liées aux problématiques de l'Ecole,
- Une analyse très approximative du fonctionnement de l'Ecole,
- Une incapacité à argumenter,
- Des réponses de l'ordre des généralités,
- D'énormes difficultés à communiquer,
- Une maîtrise très insuffisante de l'exposé.

En plus de ces difficultés, les membres du jury signalent, chez certains candidats, une absence évidente de préparation à cette épreuve et vont même jusqu'à évoquer une candidature « prématurée ».

CONCLUSION – CONSEILS AUX FUTURS CANDIDATS

Les conditions de l'entretien, son interactivité, la souplesse comportementale et cognitive qu'il exige, valorisent les candidats qui ont vécu et assimilé les démarches d'apprentissage et qui ont développé une vision globale et intégré les nouvelles formes d'accès à la connaissance de notre société.

Le dossier ne constitue qu'un prétexte à l'émergence des qualités professionnelles attendues. Les candidats doivent se préparer à appréhender une grande diversité de pistes de questionnement (c'est une façon de se projeter dans l'entretien).

Attentes du jury :

- Faire preuve d'une capacité à développer les compétences définies par la nature de l'épreuve.
- S'adapter aux sollicitations des membres du jury, argumenter les positions de façon constructive mais aussi savoir s'en détacher, faire preuve d'esprit critique et de réactivité.
- Se référer à des notions théoriques et illustrer par des exemples concrets.
- S'interroger sur les missions de l'école, élargir la culture professionnelle, ne pas se cantonner à l'observation.
- Maîtriser la dimension émotionnelle liée aux enjeux de l'épreuve.

Le jury a été sensible aux candidats qui ont su instaurer un climat de communication, qui ont fait preuve de fermeté à un moment de leur phase d'argumentation mais aussi "d'esprit de doute", se situant ainsi dans un futur processus formatif.

Maryse GAIMARD
Yves MONTOYA
Université Victor Segalen Bordeaux 2

SCIENCES ET TECHNOLOGIE

CONCOURS EXTERNE PUBLIC ***3^{ème} CONCOURS et CONCOURS EXTERNE PRIVE***

1. ANALYSE STATISTIQUE DES RESULTATS

Cette année, une petite majorité de candidats pour les concours externes publics avaient choisi l'épreuve de Sciences et Technologie plutôt que celle d'Histoire et Géographie : 563 sur 1090 admissibles, soit 51,6%. Pour le 3^{ème} concours, elle a été l'option la plus choisie par les candidats, soit 17 candidats, ce qui fait un total de 580. Pour le concours externe privé, le choix a été inverse : 23 candidats sur 58 ont présenté cette épreuve à l'oral et aucun n'a été absent ; par contre, 59 sur 580 (soit 10%) ne se sont pas présentés pour les concours externes publics.

Cette épreuve orale, nouvelle cette année, a été bien réussie. La moyenne obtenue par les candidats du public est de 12,16/20. 369 ont une note 10/20 ; 154 ont une note 15/20 soit 29,5%, et même 7 candidats ont obtenu la note maximale 20/20. Par contre 23 (soit 5,2%) ont obtenu une note 5/20 et même 3 n'ont eu que 1/20.

Pour le concours externe privé, la moyenne est élevée : 12,87/20 ; 20/23 ont eu une note 10/20, soit 87%, 15 ont eu une note 15/20, les notes s'échelonnant de 1 à 19/20.

2. REMARQUES GENERALES

1- Nouveauté de l'épreuve

Cette épreuve nouvelle dans sa conception, sur la forme des sujets et la présentation orale après préparation, a été globalement bien comprise par les candidats. Comme dans les autres disciplines d'admission, il avait été décidé de proposer le même sujet par demi-journée sur les cinq sites d'interrogation. De ce fait, les candidats doivent être présents à l'heure fixée (tout retard par rapport à la convocation, éliminant d'office les candidats). Tous se sont présentés à l'heure dite et malgré la chaleur accablante, il n'y a eu ni malaise, ni mouvement de mauvaise humeur !

Etant donné la diversité des centres : collèges, lycées, antennes IUFM, et afin de préserver l'égalité de traitement des candidats, aucun document n'a été mis dans les salles de préparation, et ni tableau ni rétroprojecteur dans la salle d'examen. Il faut donc que les candidats ne comptent que sur les documents du sujet et leurs connaissances scientifiques et pédagogiques pour leur préparation et pour leur présentation orale.

Malgré la nouveauté de l'épreuve, les jurys ont constaté en général une bonne préparation des candidats, ce qui s'est traduit par une bonne réussite à l'épreuve (voir paragraphe précédent).

2- Traitement des sujets par les candidats

Les sujets proposés aux candidats couvraient les trois grandes disciplines : Sciences Physiques, Technologie, Sciences de la Vie et de la Terre. Certains candidats ont été surpris d'avoir des sujets de Technologie pure.

Quelques consignes de travail :

- il faut lire les questions posées !: sinon le risque est grand de ne pas traiter correctement le sujet ;
- il faut éviter la lecture des documents (plagiat !) lors de la présentation du sujet ;
- il faut soigner la présentation (plan), définition des objectifs, déroulement et évaluation ;
- il faut situer la séquence dans une progression et évoquer les pré- requis ;
- il faut dégager l'essentiel, ce que les élèves doivent savoir ;
- il faut veiller à la rigueur du vocabulaire employé et à la mise en œuvre de la démarche scientifique : c'est une épreuve de Sciences et Technologie !

Les sujets étant différents dans leur forme, il peut être demandé au candidat d'établir une suite d'activités, une unité d'apprentissage, une séance : le candidat doit s'adapter d'où la nécessité absolue de bien lire le sujet et toutes les questions !

Les différences de notation (entre 1 et 20/20 !) ne proviennent pas de la diversité des sujets, ni des différentes antennes et jurys mais bien de la qualité et des prestations des candidats : on trouve d'excellentes notes avec tous les types de sujets, même ceux qui ont paru plus difficiles que d'autres et inversement.

SECOND CONCOURS INTERNE PUBLIC

Cette année, 12 postes étaient mis au second concours interne public et 4 au second concours interne public de et en langue basque. 205 candidats s'étaient inscrits pour l'épreuve écrite de Sciences et Technologie du second concours interne mais seulement 97 ont composé. Pour le concours de et en langue basque, les 9 candidats inscrits étaient présents. Donc 108 copies ont été corrigées.

L'épreuve était nouvelle puisque le sujet répondait aux nouveaux programmes du concours : il y avait donc en première partie une épreuve de Sciences physiques/ Technologie comportant des questions sur les deux disciplines, et en deuxième partie une épreuve de Sciences de la Vie et de la Terre avec aussi les deux disciplines différenciées, chaque partie valant 10 points. Il est bon de rappeler aux candidats, que toutes les questions font partie du

sujet et qu'il faut donc tout traiter : certains candidats n'avaient pas compris cette consigne essentielle !

Malgré sa nouveauté, l'épreuve a été globalement assez réussie : la moyenne pour les 97 candidats du second concours interne public est de 10,97/20 et 67 candidats ont une note 10/20, soit 62%.

Pour le second concours interne public de et en langue basque, la moyenne est plus basse : 10,33/20 et seulement 4/9 ont une note 10/20. Les notes ont été comprises entre 4,5/20 et 19,25/20.

La partie qui a posé le plus de problèmes au candidat est la partie Technologie : il s'agissait de réaliser la fiche de fabrication d'un thermomètre, conforme au modèle fourni dans le sujet et lisible par des élèves (il s'agissait du cycle des approfondissements, un document sur les programmes donné en annexe permettait de déterminer ce cycle. Cette partie a été peu réussie par les candidats : la fiche élaborée était plutôt adressée au professeur plutôt qu'à l'élève et n'utilisait pas toujours le modèle fourni : il faut lire la consigne !

En outre, l'emploi du mercure a souvent été cité par les candidats ; or il est exclu d'utiliser le mercure ; ceci montre que l'information de sécurité n'est pas encore passée. La partie SVT a globalement été bien réussie par la majorité des candidats.

On trouve trop de fautes d'orthographe et d'erreurs inacceptables pour des candidats au concours PE. Voici deux exemples pris au hasard : l'unité de pression « bar » devient « barre » ; « les insectes volent bas parce que la pression pèse sur eux ». Il faut aussi surtout respecter les consignes et aller au bout du sujet.

SECOND CONCOURS INTERNE PRIVE

L'épreuve étant la même, les mêmes consignes s'appliquent à l'épreuve du Second concours interne privé qu'à celle du second concours interne public : lire les consignes dans leur intégralité, utiliser le modèle de fiche technique, etc.

Six candidats avaient choisi l'épreuve de Sciences et Technologie et tous étaient présents (ce concours disposait de 6 postes). Les candidats ont moins bien réussie l'épreuve que dans les autres concours : la moyenne n'est que de 9,21/20 et les notes sont comprises entre 5,75 et 12. C'est essentiellement un manque de connaissances qui est responsable de cette moyenne relativement faible. Les candidats choisissent peut-être cette épreuve par défaut, pensant -à tort- qu'avec les documents relativement assez simples proposés dans les sujets, cela leur permettra plus facilement d'obtenir une note convenable ! Il faut répondre aux questions avec rigueur, en évitant les digressions inutiles et souvent erronées !

Lucienne Gourdoux
Maître de Conférences
Université Bordeaux 1

HISTOIRE - GEOGRAPHIE

CONCOURS EXTERNE PUBLIC

1. Analyse statistique des résultats :

La transformation de l'épreuve qui se fondait sur l'évaluation d'une base écrite n'a pas entraîné de profonds bouleversements. La moyenne générale se situe à 11,65, donnant des résultats légèrement supérieurs à ceux de l'année précédente, 11, et quasiment identiques à ceux de l'année 2001. Les notes des 522 admissibles qui avaient choisi cette épreuve orale sont largement étalées, allant de 3 à 19. La mise en application de strictes règles d'harmonisation des notes n'a, donc, défavorisé aucun département.

2. Prestation orale :

L'utilisation par les candidats du temps qui leur est attribué pour présenter leur exposé, quinze minutes, s'avère correcte dans l'ensemble. La plupart des candidats ont une tenue correcte, manifestent une certaine aisance dans la prise de parole, mais ont du mal à se détacher de leurs notes. Certains laissent transparaître une grande émotivité. D'autres, de manière plus inquiétante, affichent un réel manque de dynamisme, se contentant de lire leurs notes sur un ton monocorde, sans même lever la tête. Qu'en serait-il devant une classe ? Attention aux maladresses d'expression : abus de répétitions dans l'exposé, emploi de termes trop familiers ou peu appropriés.

3. Connaissances minimales :

Les candidats, dans l'ensemble, ont un niveau correct, surtout en histoire. Mais une minorité, non négligeable, a montré la grande faiblesse de bases géographiques. Le vocabulaire se révèle très souvent approximatif, par exemple la notion d'agglomération ou le mot « *tai ga* », alors que la consultation de manuels de collège permettrait de pallier, rapidement, ces lacunes. Un certain nombre de candidats n'a pas échappé au piège de la paraphrase, le plus souvent lors de l'analyse du document 1, de type « *universitaire* », des différents sujets, alors que les membres du jury n'exigent pas un niveau universitaire élevé mais réclament des connaissances générales solides. Rappelons que l'esprit de synthèse manifesté par un candidat, caractérisé par la mise en relation des divers documents (universitaire, iconographique, de portée pédagogique) est valorisé, au détriment d'une simple récitation de connaissances disciplinaires et de l'ignorance du plan annoncé.

4. Réinvestissement pédagogique :

Pendant l'exposé, l'aspect pédagogique n'a été que très brièvement exposé. En effet les candidats ne savaient pas si des éléments de réflexion didactique devaient être mentionnés pendant l'exposé ou s'il fallait attendre l'entretien qui suivait cet exposé pour préciser l'exploitation didactique des documents. L'épreuve orale a révélé deux stratégies. De très nombreux candidats ont délibérément limité leur exposé à une présentation de connaissances ; quelques rares admissibles ont privilégié, délibérément, l'exploitation didactique des documents. Le bilan fut, presque toujours, identique. La réflexion didactique reste sommaire, voire simpliste. Les candidats utilisent les documents, sans le moindre esprit critique, ont du mal à indiquer les perspectives d'exploitation avec des élèves. De futurs professeurs des écoles doivent savoir faire référence, avec la plus grande exactitude, aux programmes de l'école primaire et connaître les Instructions Officielles.

CONCOURS EXTERNE PRIVE

La moyenne générale du concours externe privé, 12, montre le maintien d'un niveau homogène de qualité. En 2002, la moyenne générale de l'épreuve écrite dépassait la barre des treize points, mais le nombre des admissibles était nettement plus faible. Signalons la pérennité de quelques défauts, malgré ces résultats encourageants. Les candidats tendent cependant à privilégier la préparation des connaissances disciplinaires. Les discussions relatives à l'exploitation pédagogique révèlent la trop grande prudence des candidats qui refusent de se livrer à une analyse critique des documents proposés.

SECOND CONCOURS INTERNE (Public et Privé)

Les sujets proposés étaient identiques. Les résultats obtenus montrent une nette progression du niveau du concours public, un point et demi de moyenne générale, 10, 33 contre 8, 80 en 2002. Si les questions assez générales, relatives au règne de Louis XIV offraient un vaste éventail de réponses, celles concernant les arts et la littérature du *Grand Siècle*, ont révélé l'absence des notions les plus élémentaires de culture générale. Molière et Jean de La Fontaine restent des noms familiers, mais certains candidats n'ont pas hésité à jongler avec la chronologie, faisant de Michel-Ange et de Mozart des contemporains du *Roi-Soleil*. D'autres ne se donnent pas la peine de répondre aux questions et esquivent l'exploitation pédagogique des documents. Le manque d'esprit critique est flagrant dans de nombreuses copies, quand les questions font référence aux extraits de manuels des élèves ou de livres du maître.

L'expression écrite reste à un niveau moyen, mais de nombreux candidats ont d'énormes difficultés dans la maîtrise de la conjugaison et de la syntaxe.

Alain CONTIS, coordonnateur académique
Université Michel de Montaigne, Bordeaux III
Avec l'aide précieuse des responsables départementaux :
Anne-Marie REDON-Jacques DASSE-Jean-Pierre GASSIE-POURTAU-
Jean-Pierre KOSCIELNIAK-Jean-Pierre ROUDEAU

ANGLAIS

CONCOURS EXTERNE PUBLIC

Descriptif de l'épreuve

L'épreuve comprend deux volets :

- **le premier volet** permet d'évaluer les compétences du candidat à comprendre un document sonore authentique et à s'exprimer en langue étrangère,
- **le deuxième volet** permet au candidat de présenter les diverses démarches pédagogiques à partir de documents fournis par le jury, en vue d'une utilisation pour l'enseignement de l'anglais à l'école primaire.

1. Premier volet (15 points)

Depuis cette année, ce premier volet a été modifié et désormais l'épreuve consiste à comprendre et restituer l'essentiel d'un document sonore authentique. Le support proposé n'excède pas deux minutes, le candidat bénéficie de deux écoutes mais aucun temps de préparation n'est donné, aucun feuillet d'aide à la compréhension n'est distribué : le candidat est évalué sur sa capacité à comprendre et sa spontanéité à communiquer et soutenir une conversation dans la langue étrangère qu'il a choisi de présenter. Il s'agit de vérifier que le candidat lors de l'entretien avec le jury est apte à soutenir une conversation où la qualité lexicale, grammaticale et phonologique de la langue est évaluée. Le nombre de points (15) indique à quel point cette partie de compréhension et expression orale est jugée importante.

En respectant les instructions officielles, les examinateurs ont veillé à soumettre aux candidats des documents sonores authentiques dont les sujets étaient variés. Si certains étaient purement informatifs, d'autres pouvaient paraître plus difficiles pour des candidats qui ne sont pas des linguistes ; cependant ces différences et amplitudes confèrent à l'épreuve un caractère sélectif permettant de déterminer les réelles capacités des candidats et leur niveau de langue.

A la satisfaction des examinateurs, la majorité des candidats prépare correctement cette épreuve avec sérieux, offre une langue parlée de qualité et paraît apte à enseigner

l'anglais en primaire. Les très bonnes notes obtenues par certains démontrent que les conseils donnés lors des préparations ou les lectures des rapports précédents ont porté leurs fruits.

Cependant la très grande disparité des notes (de 3 à 18) dans les divers jurys de l'académie prouve que certains candidats ne mesurent pas encore tout à fait l'importance de la préparation à l'épreuve orale, la considérant comme une simple formalité, négligeant la grammaire ou la ligne mélodique, proposant dans l'entretien une langue pauvre, hésitante et mal assurée, ce qui ne saurait être acceptable chez un futur enseignant susceptible d'initier nos jeunes élèves à l'anglais parlé.

Les examinateurs ont pleinement conscience que l'anglais produit par les candidats ne saurait être parfait, dans la mesure où leurs formations sont diverses et rarement orientées vers les langues. Les exigences des jurys sont somme toute modestes mais il est un seuil de performance en dessous duquel les futurs enseignants ne sauraient être qualifiés. Il leur est donc vivement recommandé, au cours de leur entraînement à l'épreuve, de consolider et d'enrichir la qualité de l'anglais parlé, d'enrichir le vocabulaire de l'appréciatif.

Pour cela nous ne pouvons qu'encourager les candidats à pratiquer l'écoute plus régulière des documents authentiques (films en V.O, BBC News etc.), à lire des articles de presse afin d'élargir les connaissances culturelles qui peuvent faire aussi l'objet d'une évaluation au cours de l'entretien, à participer à des groupes de conversation qui favoriseront de réelles situations de communication, à faire des séjours dans des pays anglophones ou à défaut privilégier des contacts avec des locuteurs natifs nombreux dans notre région. Cette dimension communicationnelle doit être mieux considérée et appréciée par les candidats. Seule une exposition poussée à la langue authentique permettra d'atteindre une certaine qualité.

2. Deuxième volet (5 points)

Cette deuxième partie de l'épreuve consiste en un entretien en français à partir d'un support pédagogique simple issu du matériel pédagogique existant ; ces documents sont fournis par les examinateurs et l'objectif de l'épreuve est de vérifier que le candidat a bien réfléchi à la place de la langue vivante dans les apprentissages de l'école primaire.

Il lui est demandé de mettre en place une séance de quarante-cinq minutes au cours de laquelle il doit préciser le niveau choisi et définir les objectifs posés. Les différentes phases de la séance doivent être décrites et les activités des élèves précisées.

Une préparation de quinze minutes est accordée pour ce deuxième volet.

Les examinateurs ont souvent été frappés par le discours théorique et conformiste tenu par l'ensemble des candidats qui ont peine à prendre un certain recul par rapport aux connaissances acquises en formation. Il est rappelé que les documents proposés par les jurys

doivent servir de base à la réflexion didactique ; il convient donc d'éviter de plaquer artificiellement le même discours sur tout type de document.

Il est souhaitable que les candidats aient une démarche rigoureuse pour cibler l'analyse du document, repérer les éléments-clé, ne pas se satisfaire d'un objectif lexical mais privilégier des acquisitions grammaticales pouvant servir de pivot à la séance. De trop nombreux candidats ont ignoré l'objectif grammatical ou l'ont inclus dans des pré-acquis ou pré-requis (notions souvent floues ou mal définies) ; cette stratégie d'évitement ne peut être que préjudiciable à l'enseignement prodigué !

On peut aussi regretter que dans l'ensemble, les candidats aient accordé une importance minimale à la phonologie ; celle-ci, lorsqu'elle est abordée en apprentissage, n'apparaît que de façon superficielle ; les composantes phonologiques ne sont que peu respectées. Il est rappelé ici que la phonologie est un élément indissociable des composantes lexicales et grammaticales dans l'apprentissage et l'enseignement de la langue, elle doit donc faire l'objet d'un travail d'une grande rigueur et d'une solide préparation.

Si certaines activités proposées ont été exploitées de façon pertinente par l'ensemble des candidats, il est cependant nécessaire de rappeler qu'elles ne sauraient être une juxtaposition de tâches assignées aux élèves sans relation les unes avec les autres. Les activités ludiques doivent être envisagées dans un but linguistique bien défini dans le projet ; les flashcards ou le pair-work , activités souvent proposées par les candidats, doivent faire l'objet d'une préparation minutieuse et ne sauraient être plaquées comme activités « magiques » afin de pallier les éventuelles déficiences !

Les jurys ont apprécié les candidats qui ont pris le risque de critiquer de façon constructive les documents proposés, ce qui démontre qu'ils ont progressé dans leur réflexion.

Il est bon enfin de souligner qu'au-delà des connaissances disciplinaires et linguistiques évoquées plus haut qui sont indispensables, le « savoir-être » est une qualité indispensable au futur enseignant de langue. Savoir communiquer et prendre en compte la psychologie de l'enfant est un gage de succès.

Mme Bernadette BERNARD
Inspecteur d'académie- inspecteur pédagogique régional

BASQUE

CONCOURS EXTERNE PUBLIC, CONCOURS EXTERNE ET SECOND CONCOURS INTERNE PUBLICS SPECIAL Langues régionales

1. Epreuves écrites :

Rappel: l'épreuve écrite de basque au concours spécial langue régionale consiste en un commentaire guidé d'un texte d'environ 70 à 100 lignes, ainsi que la traduction d'une partie de ce texte. Le document choisi cette année était un texte narratif de Daniel Landart, tiré du livre *Aihen ahula* et intitulé « Errietsa berria ». Il ne présentait pas de difficulté importante, tant au niveau lexical que grammatical et sa compréhension était tout à fait aisée. Cette épreuve qui dure trois heures est notée sur 20 et le coefficient est 3.

Le commentaire guidé s'articulait autour de trois pistes de réflexion :

- Les relations entre les personnages du texte
- L'attitude des personnages vis à vis de la langue
- L'époque des ces évènements

La partie à traduire allait de « Lehen ordaina ... » à « ... guk bezain ongi ! »

29 candidats ont composé à cette épreuve écrite (20 pour l'externe et 9 pour le second interne) et les notes attribuées ont été les suivantes :

3.5 / 5.5 / 7 / 8.5 / 9 / 9.5 / 10(x3) / 11 / 11.5(x2) / 14.5(x2) / 15(x2) / 15.5 / 16(x5) / 16.5(x3) / 17.5 / 18 / 18.5(x2) soit une moyenne de 13.18 / 20.

Le commentaire guidé est noté sur 40 et la traduction sur 20.

Remarques à l'attention des futurs candidats :

Cette double épreuve (commentaire guidé et traduction) a pour objectif principal de vérifier les compétences des candidats en langue basque autant au niveau de la production écrite que de la compréhension. Une très bonne qualité de langue est demandée, ce qui ne doit pas étonner puisque ces candidats se préparent à devenir des enseignants de basque et en basque dans le primaire. Souvent ils seront pour leurs élèves, la principale référence linguistique et à ce titre ils doivent avoir conscience de leur rôle déterminant dans le bon apprentissage de la langue basque chez les enfants qui leur seront confiés.

On a pu constater chez 8 des candidats, des manques importants au niveau de la production de la langue écrite et les principaux défauts sont les suivants :

Ergatif (mauvaise utilisation ou non utilisation !)

Mauvaise connaissance générale du « a » organique , on doit dire par exemple : gauza bat, izialdura bat, hizkuntza bat...

Mauvaise construction de la phrase relative

Conjugaison des verbes approximative (ex : urrikitu dut pour urrikaldu natzaio ?)

Construction de baizik à la forme affirmative (ez dut bat baizik ikusi= je n'en ai vu qu'un)

Etc.

Par ailleurs, la richesse de la langue utilisée (lexicale et locutionnelle par exemple) est un élément important de la notation. Le candidat doit donc montrer aux correcteurs qu'il connaît des expressions, des locutions et qu'il sait les employer à bon escient. De même pour les adjectifs, les déterminants, les synonymes et autres éléments qui font qu'une langue est agréable à lire.

Le commentaire guidé est aussi un exercice de style et on peut difficilement faire l'économie d'une introduction et d'une conclusion.

Enfin, c'est un commentaire, donc on attend aussi des candidats qu'ils proposent quelques réflexions autour du ou des thèmes suggérés par les pistes de travail.

2. Epreuves orales :

Candidats admissibles au concours externe spécial langue régionale basque : 11

Candidats admissibles au second concours interne spécial langue régionale basque : 6

Candidats admissible au concours externe, option langue basque : 1

Remarque : Aux concours externe spécial et second concours interne spécial, les épreuves orales de langue basque sont identiques (entretien avec le jury à partir d'un document sonore ou écrit en langue régionale) mais les coefficients sont différents : 2 pour l'externe et 1 pour l'interne.

Pour le concours normal, l'épreuve de langue optionnelle se déroule en deux parties :

Communication orale à partir d'un document sonore ou audiovisuel, sans préparation.

Etude de support pédagogique, en français, 15 mn de préparation.

Coefficient 2

1°) Concours externe et second concours interne spéciaux :

La préparation dure trente minutes et le passage devant le jury trente minutes. Cette épreuve n'est pas une épreuve pédagogique mais linguistique. Le candidat doit faire la preuve de ses capacités à parler correctement la langue basque, à réagir aux questions des examinateurs et de ses connaissances générales en matière de culture basque.

Concours externe spécial :

Candidats présents : 11, les notes attribuées sont les suivantes :

15 / 15 / 15 / 16 / 16 / 16 / 17 / 17 / 17 / 17,5 / 18,5.

Ces notes sont affectées d'un coefficient de 2.

Second concours interne spécial :

Candidats présents : 6, les notes attribuées sont les suivantes :

17 / 17 / 17,5 / 18,5 / 18,5 / 19

Ces notes sont affectées d'un coefficient de 1.

Le niveau moyen des candidats est tout à fait satisfaisant (moyenne externe = 16,3 / 20, moyenne 2° interne = 17,9 / 20) , ce qui ne doit étonner personne puisque les candidats sont des spécialistes de la matière et désirent s'engager sur la voie de l'enseignement bilingue, français / basque.

Cependant un certain nombre d'erreurs ou de défauts récurrents sont signalés par les examinateurs. Il faudra que les candidats des prochaines sessions veillent à les éviter.

Mauvaise utilisation du a organique : gauz bat, ator bat, zikinkeri bat

Ergatif trop souvent « oublié », ce qui est inacceptable pour de futurs enseignants

Peu d'utilisation des verbes forts (trinkoak)

Concordance des temps déficiente, en particulier avec le subjonctif

Conditionnel peu ou mal connu

Utilisation de « baizik » à la forme affirmative

Au niveau lexical, trop d'emprunts au français ou à l'espagnol : kontsekuentzia, inportantzia...

Plus globalement, pour cette épreuve le candidat doit faire « l'effort » d'utiliser son meilleur basque.

Enfin, les examinateurs signalent que les candidats du second concours interne spécial n'ont qu'une très vague idée de l'épreuve qu'ils doivent passer.

2°) *Concours externe normal*

Rien à signaler.

Jacques SARRAILLET
Chargé de mission langues régionales - basque

ESPAGNOL

1. DEROULEMENT DES EPREUVES :

Le candidat rejoint la salle de préparation où lui est remis le document sur lequel il sera interrogé pour l'épreuve pédagogique. Au bout de 15 mn, on l'accompagnera dans la salle où l'attendra le jury qui lui soumettra en premier lieu le document sonore qui constituera l'épreuve de communication orale. Après les 20 mn consacrées à cette première partie, il lui sera demandé de traiter, pendant 10 mn, du document pédagogique préalablement préparé.

2. CONTENU DES EPREUVES ET ATTENTES DU JURY :

Communication orale : **15 points**

Son évaluation se fait à partir de la double audition d'un document sonore, authentique, n'excédant pas deux minutes. La durée de l'épreuve est de **20 mn**, audition comprise. Elle ne donne pas lieu à une préparation. Il s'agit de rendre compte, **en espagnol**, du contenu de ce document et d'être capable de tenir un échange plus spontané avec les examinateurs, à l'issue de ce compte rendu, sur un point se rapportant de près ou de loin au document proposé.

Les compétences attendues correspondent à celles d'un niveau convenable de Terminale. Toute son importance est accordée à une bonne prononciation car le professeur sera le modèle de référence de l'élève. Il ne s'agit pas de procéder à un commentaire de spécialiste, néanmoins, le sens du document proposé doit être restitué sur la base d'une analyse personnelle, à travers une expression linguistique permettant au jury de mesurer les qualités du candidat. L'échange suivant cette première partie servira à évaluer son aisance et sa spontanéité dans la langue. Deux points pourront être attribués aux candidats capables d'avoir repéré et exploité dans leur prestation des faits leur permettant de faire état de leurs connaissances générales sur le pays où la langue est parlée.

Epreuve pédagogique: 5 points

A partir d'un document didactique, le candidat est invité à bâtir une séance de 45 mn destinée à des élèves de classes primaires. Il aura donc disposé de 15 mn de préparation. Il devra définir le niveau choisi, les objectifs poursuivis, la pratique proposée pour les atteindre, l'évaluation formative et les prolongements envisagés. Il en rendra compte au jury **en français pendant 10 mn.**

Les compétences attendues, lors de cette épreuve, sont des connaissances théoriques et la capacité du candidat à démontrer qu'il a entrepris une réflexion sur des points tels que : la place de la langue vivante étrangère dans les apprentissages de l'école primaire, le déroulement d'une séance, la notion de progression, la spécificité des différents supports envisageables. Il doit également savoir cerner des objectifs, construire des stratégies pour les atteindre, concevoir d'autres supports et activités permettant d'asseoir les apprentissages effectués. Tout ceci s'inscrivant naturellement dans le respect de l'âge et des centres d'intérêt des élèves.

Il va sans dire que cette approche théorique doit seulement aider le candidat à aborder les documents qui lui sont soumis dans la perspective d'en faire une analyse concrète et une proposition tout aussi concrète de leur exploitation : quelles démarches et quelles paroles précises de l'enseignant ? – Pour obtenir quelle production linguistique de l'élève ? – Quelles activités seront utilisées pendant et après l'exploitation pour fixer les acquis ? : sous quelle forme et avec quelle langue ?

En effet, la théorie n'a pour but que de servir la pratique : les candidats doivent en tout premier lieu faire preuve de leur aptitude à réagir face aux documents eux-mêmes et ne pas en rester à de simples énoncés conceptuels.

3. COMMENTAIRES CONCERNANT LES 2 VOLETS

I) Epreuve de communication orale :

*** *Qualité de la langue :***

Le niveau est très variable : les écarts de notes en sont révélateurs. L'hétérogénéité relevée concerne tant l'expression que la prononciation.

*** *Interaction verbale :***

Cette phase a été généralement bien réussie par les candidats qui ont su utiliser les situations de communication proposées par les examinatrices. L'entretien qui a donc suivi le compte rendu de l'audition du C.D. a permis à certains qui avaient été déconcertés par cette première étape, de se ressaisir et de fournir une prestation plus convenable. Ils ont démontré (quel que soit leur niveau linguistique) leur facilité à échanger, leurs aptitudes à réagir positivement face à cet exercice oral.

*** *Connaissances générales (pays-régions) :***

Là aussi, c'est une grande hétérogénéité qui est apparue : certains ont fait preuve de connaissances approfondies sur les sujets culturels évoqués dans les entretiens, d'autres d'un manque manifeste d'ouverture et d'intérêt face aux thèmes d'actualité abordés par les documents.

II) Entretien sur un support pédagogique :

*** Niveau choisi – définition des objectifs posés :**

Les analyses de ces points effectuées par les candidats restent souvent hors contexte : ils se réfèrent à des généralités théoriques relevant de récitation de cours, de notions apprises, sans parvenir à les transférer sur le document étudié. Celui-ci est en conséquence très rarement exploité dans sa spécificité.

*** Stratégies et moyens utilisés :**

Comme il a été dit précédemment, le support pédagogique n'étant pas véritablement traité par les candidats, il en ressort qu'ils ne procèdent pas à l'élaboration de stratégies en vue de le didactiser. Le document ne sert, la plupart du temps, que comme prétexte à de simples acquisitions de vocabulaire ou de grammaire. Son sens et son intérêt ne sont pas dégagés ni mis en perspective pour qu'il soit en lui-même l'objet d'un apprentissage à partir d'une démarche pédagogique méditée.

*** Activités de l'élève :**

Dans ce domaine, également, les candidats se cantonnent souvent dans des types d'exercices préétablis, correspondant à des modèles proches de recettes : les activités qu'ils envisagent ne sont pas toujours en rapport avec le document autour duquel ils les construisent ni avec les objectifs qu'ils avaient préalablement fixés.

La multiplicité de leurs propositions témoigne d'une réflexion insuffisante ou d'une perception trop abstraite de la durée d'une séance et la réalité de la classe.

*** Evaluation formative proposée :**

Cette notion ne semble pas du tout maîtrisée par les candidats. Il est à souligner que dans les consignes qui leur sont distribuées lors de la préparation du document pédagogique, sont associés « évaluation formative et prolongements envisagés ». Tous les jurys ont noté que cela entraînait chez eux une confusion entre les deux termes de l'intitulé et qu'au bout du compte l'évaluation formative n'était pas traitée dans le contexte de la séance, du travail effectué : les candidats s'en sont tenu à l'exposé théorique de ce que recouvre ce concept.

Il conviendrait sans doute de séparer ces deux items, comme du reste cela est fait sur la fiche d'évaluation des examinateurs.

*** Prolongements envisagés :**

Mêmes causes, mêmes effets : les candidats n'ayant que très peu exploité le support pédagogique lui-même, celui-ci n'a pu servir d'appui à leur réflexion pour qu'ils en viennent à des propositions fondées sur une démarche concrète et cohérente. Ces dernières étaient peu réalistes et peu en rapport avec le document.

En conclusion, le jury est conscient que les candidats n'ont pas de réelle expérience de l'enseignement d'une langue étrangère. Il s'attend néanmoins à ce qu'ils aient réfléchi à sa spécificité, qu'ils fassent preuve de bon sens, d'une démarche logique et ancrée dans le concret de la classe.

Jeanine GUERRA
Professeur d'espagnol

PORTUGAIS

Neuf candidates se sont présentées à cette épreuve et ont obtenu des notes entre 11 et 18 sur 20.

L'épreuve de langue se compose de deux parties :

- la première partie évalue les compétences linguistiques du candidat ;
- la deuxième partie a pour objet "l'analyse des approches didactiques et des démarches pédagogiques correspondantes".

Préparation : 15 minutes (pour la partie pédagogique)

Durée de l'épreuve orale : trente minutes, dont dix minutes consacrées à une discussion à partir des supports pédagogiques

1. PREMIÈRE PARTIE

Elle consiste en la double audition devant le jury d'un document sonore ou audiovisuel n'excédant pas deux minutes. Les locuteurs du document enregistré parlent un portugais authentique, à débit normal pour un natif. Cette épreuve exige donc une familiarisation avec la langue portugaise telle qu'elle est parlée actuellement au Portugal ou au Brésil. Elle est notée sur 15 points.

L'audition est individuelle et le candidat est autorisé à prendre des notes. Pendant l'entretien qui suit en portugais, le candidat dégage le sujet du document, en restitue le contenu, fait part de ses réactions personnelles et, le cas échéant, fait état de ses connaissances générales sur le(s) pays lusophone(s).

Le jury évalue la compréhension orale (4 points) du candidat ainsi que sa capacité à s'exprimer correctement en langue étrangère (5 points), il note également son aptitude à communiquer et à réagir aux questions du jury (4 points) et, enfin, ses connaissances sur les pays de la langue concernée (2 points).

Les épreuves se déroulant sur toute une journée, deux sujets différents ont été proposés : l'un pour les candidats du matin et l'autre pour ceux de l'après-midi.

Il s'agissait d'extraits de reportages radiophoniques comportant une introduction présentant le thème du reportage puis un entretien avec une personnalité du monde lusophone.

Le premier enregistrement présentait une chanteuse luso-française, Bevinda, qui expliquait son choix de chanter le répertoire portugais. Ce reportage permettait d'évoquer la musique portugaise, notamment le fado, mais pouvait aussi donner lieu à une réflexion sur l'importance des racines familiales et culturelles.

Le second sujet était un témoignage de l'ambassadeur du Brésil au Portugal à propos des vins portugais et, plus spécifiquement, du vin de Porto. Cet extrait permettait d'évoquer les différents vins et/ou les différentes régions du Portugal.

Dans l'ensemble, les candidats ont réussi à saisir l'essentiel du document sonore et à en restituer les éléments-clés (Qui parle à qui? De quoi parle-t-on?). Parfois, pour ceux qui étaient moins à l'aise, les questions du jury ont permis, par déductions et recoupements, de reconstituer le sens global de l'enregistrement. Une fois le contenu exposé, le jury a évalué, dans un court entretien, les connaissances du candidat sur le Portugal ou les pays lusophones.

La plupart des candidats avaient un excellent niveau de langue et ont été capables d'échanger réflexions et impressions avec le jury au cours d'une conversation assez naturelle, dans un portugais authentique et fluide.

2. DEUXIÈME PARTIE

Cette épreuve de nature didactique et pédagogique est notée sur 5 points, dure dix minutes et se déroule **en français**.

Le candidat doit réfléchir à l'exploitation d'un ou deux documents pour l'enseignement du portugais (extraits de méthodes, outils pour le maître) pour une séance de 45 minutes. Une liste de consignes lui est fournie avant la préparation.

Le candidat doit traiter les points suivants :

- Niveau choisi et définition des objectifs posés dans le cadre de la séance ;
- Stratégies et moyens utilisés au cours de la séance ;
- Activités de l'élève ;
- Evaluation formative proposée et prolongements envisagés.

Le premier sujet se composait de deux documents : un extrait des paroles d'une chanson de Vinicius de Moraes intitulé *O relógio*, puis d'une fiche illustrée de différentes montres et horloges indiquant chacune une heure différente et présentant la manière de demander et de dire l'heure en portugais.

Les candidats devaient, dans un premier temps, définir le niveau auquel se destinaient ces documents, puis préciser quels étaient les objectifs linguistiques à privilégier. Ici, il s'agissait d'enseigner à se situer dans le temps par rapport au moment de la journée et à l'heure ; les documents convenaient à des élèves de Cours Moyen maîtrisant déjà bien la lecture de l'heure. On pouvait d'ailleurs se limiter à enseigner les heures pleines, les demi-heures et les quarts d'heures.

Plusieurs candidats ont envisagé à bon escient d'utiliser des horloges en carton et d'organiser des échanges de question/réponse entre les élèves. *Que horas são? - É uma hora.*

Une fois les structures maîtrisées tant au niveau morphosyntaxique (*É meio-dia / São quatro horas*) qu'au niveau phonétique et prosodique (l'intonation de la phrase interrogative et déclarative), l'enseignant pouvait organiser de courtes mises en scène afin de réemployer les notions apprises accompagnées des formules de politesse (*por favor, obrigado/a*).

L'évaluation pouvait consister, d'une part, en une dictée d'heures où les élèves n'auraient qu'à dessiner les aiguilles des horloges (évaluation de la compréhension orale), d'autre part, en la lecture d'horloges préalablement dessinées (évaluation de l'expression orale).

D'une manière générale, il fallait proposer des activités orales reproduisant des situations de communication de la vie courante, les traces écrites se limitant à des fiches fournies par l'enseignant.

Enfin les prolongements de la séance pouvaient être envisagés dans une perspective de transdisciplinarité. Certains candidats ont proposé la confection d'une grande horloge en carton en technologie ; d'autres de poursuivre la séquence sur le temps à partir d'un emploi du temps d'un élève au Portugal, ce qui pouvait déboucher sur un échange par courrier ou courriel avec une école portugaise.

L'utilisation de la chanson n'impliquait ni la maîtrise ni la compréhension détaillée des paroles. Elle pouvait être utilisée aussi bien pour introduire la séquence comme elle pouvait la conclure. Certains candidats ont proposé des activités ludiques telle que "les chaises musicales". Il fallait surtout souligner l'intérêt d'une chanson pour familiariser les élèves avec la phonétique de la langue portugaise. La plupart des candidats ont, à juste titre, recommandé de ne pas distribuer les paroles dans un premier temps afin de concentrer l'attention sur les sons de la langue, et non pas sur leur transcription écrite.

Le deuxième sujet se composait d'une fiche intitulée *Onde está o Simão?* présentant un personnage (*o Simão*) dans les différentes pièces d'une maison : *na casa de banho, no quarto, na garagem*. Le second document était une photocopie d'une maquette à monter d'une maison traditionnelle de l'Alentejo. Selon les activités proposées, ces documents pouvaient se destiner aussi bien à des élèves de CE que de CM.

Le premier permettait d'enseigner à se situer dans l'espace en employant le verbe *estar* au présent et la préposition *em* contractée avec l'article défini *o/a*. Il introduisait le lexique des pièces de la maison (*o quarto, a cozinha, a casa de banho*) et pouvait également (pour des élèves de CM) donner lieu à l'introduction de la forme progressive du présent *estar a+infinitif*, puisque le personnage était présenté dans différentes situations et activités (*dormir, tomar o pequeno almoço, ler*).

Un échange de questions/réponses (- *Onde está o Simão?* - *Está no quarto*) permettait de décrire les images de la fiche. Dans un second temps, afin de vérifier l'apprentissage des structures *em+o=no /em +a=na*, l'enseignant pouvait demander aux élèves de dessiner leur propre maison et de s'y situer à l'aide d'une image ou d'une photo d'eux-mêmes dans les différentes pièces. L'échange verbal avec les autres élèves pouvait être, par exemple : - *Onde estás agora?* – *Agora, estou no quarto*.

Outre les activités d'arts plastiques, la maquette de la maison alentejane permettait d'introduire un contenu culturel à propos des habitations dans les différentes régions du Portugal. Une candidate a suggéré d'évoquer le lien entre l'architecture traditionnelle, les matériaux et le climat.

Les documents proposés peuvent être critiqués ou rejetés, à condition que le candidat justifie son opinion ; certaines propositions de modification ou d'adaptation peuvent être tout à fait pertinentes.

Cette deuxième partie étant très brève, les candidats doivent faire preuve d'esprit de synthèse et savoir organiser très clairement leurs idées et réflexions. Les questions du jury sont assez ouvertes et font davantage appel au sens pratique des candidats qu'à une véritable connaissance en méthodologie.

Mlle Martine FRAGOAS
Membre du jury de Portugais

EDUCATION MUSICALE

Plus du tiers des candidats admissibles ont opté pour l'épreuve d'éducation musicale, et ont obtenu en moyenne la note de 12,4 ; les notes attribuées s'échelonnent entre 03 et 20.

Pour la définition de l'épreuve, se reporter à l'arrêté du 18 octobre 1991 modifié, largement rappelée et commentée, à titre exploratoire, dans le rapport de jury de la session 2002. L'on trouvera ci-après une synthèse des recommandations des jurys pour chaque partie de l'épreuve.

1. Première partie

Dans l'interprétation instrumentale ou vocale, le candidat doit avant tout faire preuve de musicalité : en conséquence, il choisira un morceau où il est à l'aise sur le plan expressif, et se méfiera par exemple des « pièces de concours » qui n'ont parfois pas d'autre visée qu'une démonstration d'acrobatie. S'il opte pour une interprétation vocale, rappelons que l'accompagnement ne doit pas comporter la doublure de la mélodie.

Le répertoire des chansons enfantines proposé au jury doit revêtir la forme normale de la transcription musicale : partitions avec textes et portées. L'interprétation doit être exempte d'approximations et respecter la tessiture des voix d'enfants, sans altération du registre naturel ; ainsi une candidate chantera-t-elle dans la zone proche du « sol » de la clé, et un candidat à l'octave inférieure de celle-ci. En tout cas, à partir d'une bonne maîtrise respiratoire, l'on recherchera une voix et une articulation bien claires, qualités précieuses pour tous les types d'enseignements.

NB : les candidats au second concours interne ne présentent pas de répertoire de chansons enfantines, mais sont évalués sur l'interprétation initiale et sur la seconde partie.

2. Seconde partie

La didactique de l'écoute nécessite en premier lieu l'acquisition de solides points de repères, tant dans le domaine du vocabulaire élémentaire appliqué au langage musical (hauteur ou intensité sont deux notions différentes, de même que pulsation ou rythme...) que dans celui des styles, genres ou fonctions de la musique ; ce que le candidat a acquis à la fin de la classe de Troisième devrait être réactivé dans sa mémoire lors de la préparation à cette épreuve. En second lieu, il est nécessaire d'avoir appris à rechercher dans l'écoute davantage que de vagues impressions, si agréables soient-elles : le but demeurant l'exploitation pédagogique des extraits sonores, le côté subjectif ne doit constituer que le point de départ d'une analyse auditive mettant en lumière ce qui peut être transmis dans le cadre de la classe.

Afin de ne pas détourner l'attention de l'essentiel, qui demeure l'écoute de la production sonore, le texte de présentation du sujet n'apporte qu'un minimum d'informations ; la réglementation l'a d'ailleurs prévu « bref ».

3. Quelques remarques d'ordre pratique

Il est parfois arrivé qu'un candidat apporte un CD d'accompagnement illisible par le matériel du centre d'examen : si l'on ne peut pas être sûr de son standard de numérisation ou de la qualité de la gravure, mieux vaut alors utiliser une cassette. Enfin, rappelons que chaque candidat doit s'attendre à l'éventualité d'une durée assez longue entre l'heure à laquelle il doit se présenter à l'accueil, qui est impérative, et le moment de la mise en loge.

Philippe Bazin
Inspecteur d'Académie – Inspecteur pédagogique régional
Education musicale et chant choral.

ARTS PLASTIQUES

L'épreuve est définie au **B.O. n° 43 du 21 novembre 2002**- p. 2789.

Il convient de prendre en compte la modification des modalités de passage des épreuves d'arts plastiques aux différents concours externes à dater de la session 2003.

Le jury, réparti en 7 commissions, est composé de professeurs d'arts plastiques certifiés et agrégés et de conseillers pédagogiques d'arts plastiques.

Chaque commission fonctionne en binôme : un professeur d'arts plastiques de l'enseignement secondaire et un conseiller pédagogique de l'enseignement primaire.

195 candidats se sont présentés aux épreuves d'arts plastiques sur 199 inscrits pour l'ensemble des concours :

concours externe public : 158 candidats.

3^{ème} concours : 8 candidats.

Concours externe privé : 19 candidats

Concours interne public langue régionale basque : 2 candidats.

Second concours interne public : 10 candidats.

Second concours interne privé : 3 candidats.

Moyennes générales des épreuves.

Les notes s'échelonnent de 02 à 20.

Concours externe public : de 02 à 20 pour une moyenne de 11,69.

3^{ème} concours public : de 07,5 à 16,5 pour une moyenne de 8,5.

Concours externe privé : de 06,5 à 20 pour une moyenne de 10,92.

Concours option basque : 05 pour une moyenne de 05.

Second concours interne public : de 07 à 17 pour une moyenne de 11,1.

Second concours interne privé : de 02 à 14 pour une moyenne de 09,83.

95 notes sont égales ou supérieures à la moyenne.

1. CONSTATS ET CONSEILS ADRESSÉS AUX FUTURS CANDIDATS AUX CONCOURS EXTERNES :

Le jury a apprécié, dans l'ensemble, la bonne connaissance et compréhension des nouvelles modalités de passage de l'épreuve d'arts plastiques, la préparation sérieuse et souvent personnelle ainsi que la bonne maîtrise du temps de parole autorisé.

Les candidats connaissent également les textes et instructions officiels concernant l'enseignement de la discipline.

Le jury a noté, de façon générale, une aisance langagière d'un niveau acceptable et une bonne écoute lors de l'entretien.

A propos de l'entretien avec le jury :

- les candidats doivent s'efforcer d'analyser les documents textuels et iconographiques (aspects sémantiques et plastiques), les mettre en relation pour en dégager du sens et montrer leur capacité à exploiter ces éléments dans une production plastique.
- il est attendu des candidats l'exposé clair de leurs intentions et la justification de leurs choix plastiques.
- il est nécessaire que les candidats portent leur attention sur l'acquisition de références artistiques et culturelles dans un champ artistique ouvert jusqu'à l'art actuel.
- enfin, les candidats doivent faire preuve de curiosité et ne pas hésiter à montrer leur culture artistique générale en regard des programmes de l'école primaire.

2. RAPPEL DES CONSEILS ADRESSÉS AUX FUTURS CANDIDATS AUX CONCOURS INTERNES :

On peut se référer au rapport de la session 2002.

Le candidat doit apprendre à analyser une image dans ses aspects sémantiques et plastiques afin d'être capable de réaliser une production pertinente (non anecdotique) et de présenter les caractéristiques de l'image (celles retenues ou non retenues) en relation avec sa réalisation, en utilisant le vocabulaire spécifique.

La production doit prendre en compte les différents éléments de la proposition : intitulé, sujet, document(s) iconique(s) pouvant éventuellement s'utiliser comme matériau.

Françoise TALAZAC
Professeuse agrégée d'arts plastiques
Geneviève POLI
Inspectrice d'Académie,
Inspectrice Pédagogique Régionale d'Arts Plastiques

EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

ENTRETIEN

Concours externe public

Nombre de candidats présents :	962
Moyenne générale de l'épreuve :	11.92
Pourcentage de notes supérieures ou égales à la moyenne :	30,77%
Pourcentage de notes inférieures à la moyenne :	69,23%

On observe une bonne prestation générale des candidats dans l'analyse des sujets en rapport avec des connaissances théoriques et méthodologiques construites, cependant les prestations sont très inégales (candidats trop émotifs et mal préparés, manque d'affirmation de soi à l'entretien qui gâche leur chance).

Attendu de l'épreuve

Réaliser une présentation orale à partir d'un texte accompagné de questions portant sur l'Éducation physique et sportive à l'école.

Prestation des candidat(e)s

Le temps d'exposé est plus ou moins bien maîtrisé par les candidats. La durée moyenne est de 7 à 8 minutes.

Les questions liées aux textes proposés doivent permettre au candidat de construire sa présentation du sujet, mais elles entraînent parfois le candidat dans un carcan dont il a du mal à se libérer.

La notion d'évaluation est rarement abordée dans sa totalité (elle s'arrête souvent au diagnostic).

Recommandations aux candidat(e)s

Beaucoup de candidats font preuve d'une bonne connaissance des programmes mais éprouvent des difficultés à faire le lien avec le document et à envisager des modes d'animation et de gestion d'une séance d'EPS.

Il est nécessaire de :

- s'entraîner dans les conditions réelles afin de mieux construire son exposé et le minuter.
- se poser les questions simples relatives au futur métier.
- privilégier l'analyse et la réflexion critique en dépassant le cadre strict du questionnement proposé. Cependant, émettre un avis critique ne signifie pas pour autant procéder à un dénigrement systématique.

Mener une analyse et faire une synthèse du document et non une relecture.

BADMINTON

Concours externe Public

Concours externe public

Nombre de candidats présents : 290

Moyenne générale de l'épreuve : 10,91

Pourcentage de notes supérieures ou égales à la moyenne : 62,41%

Pourcentage de notes inférieures à la moyenne : 37,59%

Attendu de l'épreuve

Jouer une série de matchs en simple au tie-break et au temps.

Recommandations aux candidat(e)s

Cette épreuve est très sélective, donc elle ne peut être une épreuve refuge.

La pratique du badminton n'est pas une pratique de plage.

Il est nécessaire de se présenter en excellente condition physique car le temps de jeu maximum pour tous les candidats est de 35 à 40 minutes.

Travailler des stratégies pour optimiser les points intentionnels.

Travailler la mobilité et les anticipations.

Penser à être plus compétitif même si l'adversaire est faible.

COURSE 2000 m

Concours externe Public

Nombre de candidats présents :	539	
Moyenne générale de l'épreuve :	11,08	
Pourcentage de notes supérieures ou égales à la moyenne :	67,90%	
Pourcentage de notes inférieures à la moyenne :	32,10%	

Attendu de l'épreuve

Réaliser un performance annoncée sur une distance de 2000m.

Prestation des candidat(e)s

Il est dommage que les candidats ayant privilégié la performance l'ait fait souvent au détriment du respect du contrat (on a constaté des performances inférieures en temps de plus de 30s par rapport au contrat annoncé...).

Recommandations aux candidat(e)s

Cette épreuve exige une bonne connaissance de soi pour pouvoir réaliser le contrat, une préparation spécifique est donc nécessaire pour réussir cette épreuve.
S'échauffer correctement avec courses étalonnées si nécessaire.
Faire des tests de 2000m en situation réelle.

DANSE

Concours externe Public

Nombre de candidats présents :	133
Moyenne générale de l'épreuve :	11,33
Pourcentage de notes supérieures ou égales à la moyenne :	66,17%
Pourcentage de notes inférieures à la moyenne :	33,83%

Attendu de l'épreuve

Réaliser seul ou en duo une composition chorégraphique, d'une durée de une minute trente à deux minutes, traitée de manière personnelle à partir d'un argument annoncé et sur un support sonore.

Prestation des candidat(e)s

L'épreuve est sélective car on observe une bonne dispersion des notes.

La plupart des candidats ont bien préparé l'épreuve. On constate quelques rares choix "par défaut".

Il est nécessaire de présenter l'argument de façon plus précise.

Ne pas choisir cette épreuve "par défaut".

Des candidats sont hors sujet quand ils utilisent des techniques de danse qui ne s'inscrivent pas dans une démarche de création.

Recommandations aux candidat(e)s

Il s'agit d'exprimer la pertinence du traitement de l'intention originale et de donner une dimension émotionnelle et esthétique à la prestation ; celle-ci doit être d'une bonne qualité technique, variée et riche du point de vue chorégraphique.

Les problèmes relevés sont liés à des candidates qui, sans reproduire vraiment un répertoire (classique, claquettes, sévillane) n'entrent pas dans un processus de création.

Recommander les CD dont la qualité est supérieure et la manipulation plus aisée.

Afin de renforcer le « caractère » des productions, développer la notion de contraste (énergie, rythme, impulsions) ... (Voir le rapport de la session 2002).

La prestation doit être en relation avec l'argument.

Soigner la présentation du support sur lequel est inscrit l'argument.

Prévoir, si ce n'est un costume, une tenue adaptée et correcte, en relation avec le thème proposé. Les bijoux inutiles à la chorégraphie doivent être ôtés.

Michèle CHEVALIER
IA – IPR EPS
Philippe SOYER
Conseiller pédagogique EPS

III. Annexe

Annexe

Références des principaux textes régissant le concours et le statut particulier des professeurs des écoles

✓ **Décret n° 64-217 du 10 mars 1964 modifié**

Relatif aux maîtres contractuels et agréés des établissements d'enseignement privés sous contrat.

✓ **Décret n° 90-680 du 1^{er} août 1990 modifié**

Statut particulier des professeurs des écoles.

✓ **Arrêté du 4 juin 1991 modifié**

Titres, diplômes ou qualifications admis en équivalence de la licence pour l'inscription au concours externe de recrutement de professeurs des écoles.

✓ **Arrêté du 2 octobre 1991**

Conditions de délivrance du diplôme professionnel de professeurs des écoles.

✓ **Arrêté du 18 octobre 1991 modifié**

Modalités d'organisation du concours externe, du concours externe spécial, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles.

✓ **Arrêté du 21 septembre 1992 modifié**

Recrutement des élèves des centres de formation pédagogique privés et organisation des études dans ces centres.

✓ **Note de service 94-271 du 16 novembre 1994**

Recommandations relatives aux concours de recrutement de professeurs des écoles (BOEN n° 43 du 24/11/94 et 4 du 26/1/95).

✓ **Note de service 2003-101 du 26 juin 2003**

Modalités d'organisation des concours de recrutement de professeurs des écoles (BOEN spécial n° 4 du 3/07/2003 et BO n° 36 du 2/10/2003).